

**BURKINA FASO**



Unité-Progress-Justice

**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE  
(MECV)**

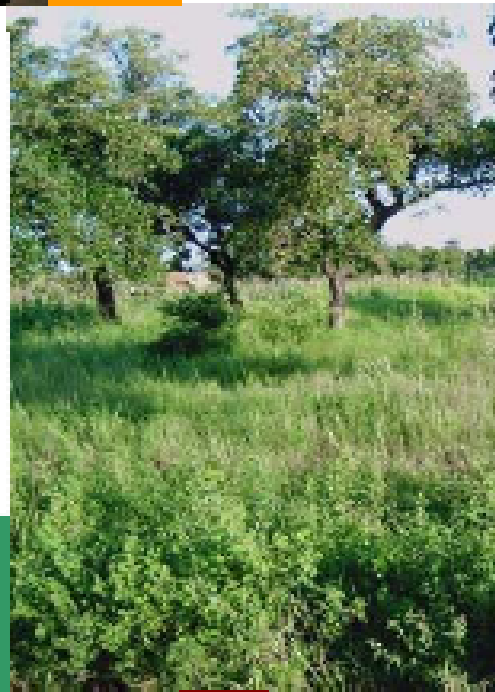
**SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL POUR  
L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE  
(SP/CONEDD)**



**Rapport de l'Auto-évaluation  
Nationale des Capacités à  
Renforcer (ANCR) pour la  
Gestion de l'Environnement**

**PROGRAMME NATIONAL  
DE RENFORCEMENT DES  
CAPACITES POUR LA  
GESTION DE  
L'ENVIRONNEMENT  
NATIONAL ET MONDIAL :**

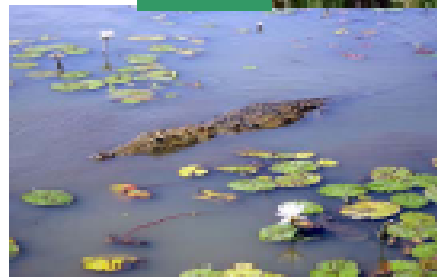
***STRATEGIE & PLAN  
D'ACTION  
2008-2025***



Août 2007



Fonds pour  
l'Environnement  
Mondial



Programme des  
Nations Unies pour  
le Développement

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>AME</b>	: Accords Multilatéraux sur l'Environnement
<b>ANCR</b>	: Auto-évaluation Nationale des capacités à Renforcer
<b>BAD</b>	: Banque Africaine de Développement
<b>BID</b>	: Banque Islamique de Développement
<b>BM</b>	: Banque Mondiale
<b>CBD</b>	: Convention sur la Diversité Biologique
<b>CCD</b>	: Convention sur la Lutte contre la Désertification.
<b>CCNUCC</b>	: Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
<b>CEDEAO</b>	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CILSS</b>	: Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
<b>CNSF</b>	: Centre National de Semences Forestières
<b>CONAGESE</b>	: Conseil National pour la Gestion de l'Environnement
<b>CONEDD</b>	: Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable
<b>CPP</b>	: Programme National de Partenariat pour la Gestion Durable des Terres
<b>CSLP</b>	: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
<b>CT</b>	: Collectivité Territoriale
<b>CVGT</b>	: Commission Villageoise de Gestion des Terroirs
<b>EIE</b>	: Etude d'Impact sur l'Environnement
<b>FEM</b>	: Fonds pour l'Environnement Mondial
<b>GIRE</b>	: Gestion Intégrée des Ressources en Eau
<b>LCD</b>	: Lutte Contre la Désertification
<b>LPDRD</b>	: Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé
<b>MAHRH</b>	: Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et de Ressources Halieutiques
<b>MECV</b>	: Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
<b>OGM</b>	: Organisme Génétiquement Modifié
<b>ONG</b>	: Organisation Non Gouvernementale
<b>PAN/LCD</b>	: Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification
<b>PANE</b>	: Plan National pour l'Environnement
<b>PDA</b>	: Programme Décennal d'Actions
<b>PEDD</b>	: Plan de l'Environnement et du Développement Durable
<b>PFIE</b>	: Programme de Formation Information pour l'environnement
<b>PNFV</b>	: Programme National de Foresterie Villageoise
<b>PNGT2</b>	: Programme Nationale de Gestion des Terroirs (phase2)
<b>PNUD</b>	: Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PTF</b>	: Partenaires Techniques et Financiers
<b>RAF</b>	: Réorganisation Agraire et Foncière
<b>SDR</b>	: Stratégie de Développement Rural
<b>SNDD</b>	: Stratégie nationale de développement durable
<b>SNEE</b>	: Stratégie Nationale d'Education Environnementale
<b>SNGIFS</b>	: Stratégie Nationale de la Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols
<b>SNIE</b>	: Système National d'information sur l'Environnement –
<b>SNPA-DB</b>	: Stratégie Nationale et Plan d'Actions en matière de Diversité Biologique
<b>SP/CONEDD</b>	: Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable
<b>UICN</b>	: Union Mondiale pour la Nature

# **TABLE DES MATIERES**

## NOTE INTRODUCTIVE

Par Dr. Laurent SEDOGO, Ph.D  
Environnementaliste

Le développement économique du Burkina Faso et l'amélioration du cadre de vie des populations, sont d'une part fortement tributaire du secteur primaire caractérisée par une importance grandissante de la demande en biens et services avec cependant une faible valeur ajoutée tirée de la transformation des produits agricoles, pastoraux, forestiers et halieutiques, et d'autre part marquée par un mode de vie en rupture avec les lois les plus élémentaires qui régissent les écosystèmes dont l'Homme fait partie. Ce qui se traduit dans chacun des principaux écosystèmes constitutifs du Burkina, par une forte péjoration environnementale, nonobstant la ferme volonté du Gouvernement à y faire, notamment par la mise en œuvre d'une quarantaine d'accords internationaux sur l'environnement dont il est signataire.

La difficulté à trouver des solutions adéquates à la dégradation des ressources naturelles au Burkina, tient en grande partie à une certaine incompréhension du champ d'application de l'Environnement et des principes qui régissent son fonctionnement. C'est pourquoi de nombreux problèmes et conflits sont perçus comme économiques, politiques, sociaux ou religieux, qui plongent en fait leurs racines dans des conflits d'accès à/ou d'usage des ressources naturelles. A ces problèmes de perception et de représentation vient se greffer celui d'une vision monoculaire, héritage coloniale, qui place l'*Arbre* en première ligne de la gestion de l'environnement, alors que la logique de cette approche n'est plus d'actualité et que l'apparition de nouveaux défis environnementaux liés entre autres à la prise de conscience de l'Environnement en tant qu'indivis, l'urbanisation et les exigences de développement, ont finit de déplacer les centres d'intérêts et appellent notamment le développement de nouvelles capacités pour y faire face.

C'est dans cette perspective et à la faveur de l'initiative du programme des Auto-évaluations Nationales des besoins de Renforcement des Capacités pour la Gestion de l'Environnement National et Mondial (ANCR) du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), que le Burkina Faso avec l'appui du Programme des Nations Unis pour le Développement (PNUD), a entrepris d'élaborer ce *Programme National de Renforcement des Capacités en Gestion de l'Environnement National et Mondial*.

Ce programme constitue le volet renforcement des capacités du Plan Décennale d'Action (PDA) du MECV, et est la résultante d'une large consultation de tous les dépositaires d'enjeux, coordonnée par le SP/CONEDD dans le cadre de la mise en œuvre du projet ANCR du Burkina Faso. L'objectif de ce projet est *d'identifier les priorités nationales en matière de renforcement des capacités nécessaires à une meilleure gestion de l'environnement aussi bien national que mondial*. Dans son approche il analyse les points forts, les contraintes et les besoins du pays en matière de capacités pour la mise en œuvre des principales conventions environnementales, dans la perspective d'appuyer le développement national. Le processus a suivi les cinq phases suivantes : *1) La mise en place des structures du projet ; 2) L'élaboration et l'analyse de la situation actuelle (de référence) des capacités ; 3) L'inventaire sectoriel des*

besoins de renforcement des capacités à travers les principales conventions ; 4) L'inventaire et l'analyse intersectoriel des besoins, et ; 5) La définition d'une stratégie et d'un plan d'action de mise en œuvre.

Le présent rapport qui en découle et qui fait office de programme, s'articule autour (i) de l'état actuel des capacités et des actions de renforcement des capacités de gestion de l'environnement, (ii) des besoins prioritaires de renforcement des capacités et (iii) de la stratégie & plan d'actions de renforcement des capacités nationales de gestion de l'environnement national et mondial. Il vise à doter le pays d'un instrument unique de mise en cohérence de toutes les actions de renforcement des capacités de gestion de l'environnement au Burkina Faso, et intègre notamment les préoccupations de l'initiative de Bali.

Cette dynamique prospective, qui vient renforcer la volonté politique affichée de faire de chaque burkinabé un éco-citoyen, est porteuse d'espoir pour l'inversion des tendances actuelles de dégradation du patrimoine naturel, base du développement durable du pays. Le choix porté sur le Burkina en tant que pays pilote pour plusieurs initiatives régionales (CPP, TerrAfrica, Initiative de Bali, etc..) constitue à la fois une opportunité et un défi national qui interpellent chaque partie prenante sur sa responsabilité et son devoir vis-à-vis des générations présentes et futures.

Dr. Laurent SEDOGO  
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU CADRE DE VIE

# I. CONTEXTE GENERALE

## 1.1.EVOLUTION DE LA PERCEPTION ET DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT<sup>1</sup> AU BURKINA; APPROCHE HISTORIQUE

1. Plusieurs écrits<sup>2</sup> montrent que les populations locales avaient de grandes aptitudes de recherche d'équilibre et d'harmonie avec la nature, basée sur une connaissance empirique qui se transmettait de génération en génération. Les vestiges des règles de « gestion » qui en découlent existent dans les différentes localités, sous forme d'us et de coutumes, i.e. les chefs de terre, les bois sacrés, les mares sacrées, les espèces protégées, le respect de calendriers de cueillettes, etc.
2. Pendant la période coloniale, le besoin de production et/ou d'exploitation de grandes quantités de matières premières au profit de l'économie coloniale a créé de facto un risque important de dégradation accélérée des ressources naturelles notamment les massifs forestiers. La notion de forêt et foresterie, prémices des approches « modernes » de gestion de l'environnement, a été donc introduite à titre préventif pour éviter la destruction de ces massifs par les populations « indigènes »<sup>3</sup>.
3. En effet, le secteur forestier en tant que cadre institutionnel étatique, a vu le jour avec la publication du décret du 4 juillet 1935 fixant le régime forestier en Afrique Occidentale Française dont l'objectif prioritaire était le classement et l'exploitation des peuplements forestiers dans le but de satisfaire les besoins de l'économie en bois et charbon de bois.
4. Après les indépendances, la gestion de l'environnement était essentiellement basée sur la gestion des ressources naturelles (essentiellement forestière) par la mise en œuvre de la politique forestière héritée de la période coloniale. Les activités forestières se résumaient essentiellement à (i) la délimitation ; (ii) le classement ; (iii) et surtout la police forestière qui consistait en des interdictions de faire, des soumissions de certains actes à autorisation de l'administration ou encore la réglementation de certaines activités.
5. Les conséquences de la grande sécheresse des années '70 et ses sur les économies des pays du Sahel qui a mis en évidence le problème forestier et permis aux services forestiers de s'organiser et de se voir doter de moyens humains et financiers grâce notamment à la création du CILSS et de l'UNSO en 1973. C'est ainsi que naquit les programmes dits « Bois de villages » qui deviendront plus tard des Programmes Nationaux de Foresterie Villageoise et dont l'objectif principal était de donner aux populations rurales, les moyens de prendre en main elles-mêmes la **gestion de leur terroir**.
6. Ce nouveau contexte a favorisé la création d'un ministère en charge des eaux et forêts en 1976 soit quatre ans après la première conférence mondiale sur l'environnement et le développement, tenue en 1972 à Stockholm en Suède et juste avant la tenue en 1977 à Nairobi de la conférence des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

---

<sup>1</sup> Basé sur le rapport de stratégie et plan d'actions

<sup>2</sup> CONEDD, 2006 ; CAPES, 2007

<sup>3</sup> Mamdani 1996

7. Les missions du ministère se sont appuyés sur les actions des programmes UNSO et CILSS dont principalement (i) la restauration des forêts pour la production du bois et autres produits forestiers, (ii) la sensibilisation et la formation des paysans et des agents d'encadrement, (iii) les actions de plantations, de conservation des sols, d'agroforesterie, de brises vents et de haies vives, de pépinières et de diffusion de foyers améliorés, (iv) d'autres actions plus spécifiques telles que la production et la distribution des semences forestières, la protection et la gestion de la végétation naturelle, l'aménagement et la gestion des forêts classées, etc.
8. L'organisation de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) à Rio de Janeiro en 1992 a été le point de départ d'une prise de conscience du caractère central et holistique de la dimension environnementale dans le processus de développement. Cette nouvelle vision a conduit le pays à ratifié les différentes conventions issues de Rio (CCD, CBD, CCCC) et de s'engager dans un processus d'élaboration des plans d'actions de mise en œuvre de chacune de ces conventions en réponse à leurs exigences. Les missions du ministère en charge de l'environnement ont par conséquent sensiblement beaucoup évolué, passant de la gestion des ressources naturelles (essentiellement forestière) à celle de promotion du développement durable et de veille sécuritaire. Aussi en application des recommandations de la CNUED et de l'article 7 du Code de l'environnement, il a été mis en place en 1995 un CONAGESE<sup>4</sup> (actuel CONEDD<sup>5</sup>) avec pour principale mission de servir de cadre de concertation pour intégrer harmonieusement les considérations environnementales dans le processus de développement social, économique et culturel du pays.
9. La politique nationale en matière d'environnement adoptée en mars 2007, que le ministère en charge de l'environnement doit désormais mettre en œuvre et suivre, définit trois principales orientations: (i) gérer rationnellement les ressources naturelles et mieux contribuer au développement économique ; (ii) rendre les ressources naturelles accessibles à toutes les couches sociales pour lutter contre la pauvreté ; (iii) assurer la qualité de l'environnement aux populations afin de leur garantir un cadre de vie sain.

## **1.2. SYNTHÈSE DU PROCESSUS DE L'ANCR ET LEÇONS APPRISSES**

### **1.2.1. Objectif global**

10. L'objectif global de l'ANCR est d'auto-évaluer les capacités de gestion de l'environnement National et mondial avec un accent particulier sur les contraintes et besoins en renforcement et développement des capacités liés à la CCD, CBD, CCCC, POP's et secteur eau pour en assurer une coordination et une synergie des efforts.

### **1.2.2. Objectifs spécifiques**

11. Les objectifs spécifiques sont de:

---

<sup>4</sup> Conseil National pour la Gestion de l'Environnement

<sup>5</sup> Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable

- Formuler une stratégie et un plan d'action pour le développement des capacités nationales de gestion de l'environnement;
- Formuler des indicateurs vérifiables, pour la lutte contre la pauvreté, pour le suivi et évaluation de cette stratégie;
- Soumettre ce plan d'action aux PTF

12. La note conceptuelle a été élaborée et validée avec les parties prenantes le 1er juillet 2003 à Ouagadougou puis soumise le 31 Mai 2005 aux instances du FEM qui l'ont approuvé en juin 2005. La phase opérationnelle a commencé en avril 2006 et est coordonné par une équipe au sein du SP/CONEDD. Elle a été conduite suivant le principe de consultation active de tous les acteurs et partenaires impliqués et sous la supervision par le comité de pilotage du PAN/LCD élargi aux commissions thématiques des différentes conventions. Les consultations ont consisté en des entretiens individuels, des ateliers d'inventaires (niveaux régional et national) et des ateliers de validation des rapports (niveau régional). D'importantes informations de base aussi bien sur la situation de référence que sur les besoins et les actions prioritaires de renforcement des capacités nationales sont disponibles dans les différents rapports d'études:

- a) Quatre (04) rapports de revue des données et informations thématiques sur la conservation de la diversité biologique, les changements climatiques, la lutte contre la désertification, les polluants organiques persistants et la gestion intégrée des ressources en eau.
- b) Un (01) d'inventaire des besoins de renforcement des capacités pour la gestion de l'environnement national et mondial.
- c) Un rapport portant « stratégie et du plan d'actions » de renforcement des capacités pour la gestion de l'environnement national et mondial (GENM).
- d) Un rapport d'auto-évaluation national des capacités à renforcer pour la GENM.
- e) Une requête de financement d'un projet prioritaire de renforcement des capacités nationales pour la mise en œuvre des principales conventions Post Rio (PIF et FSP) auprès du FEM.

13. La participation active des différents dépositaires d'enjeux de la gestion de l'environnement, i.e. administration publique, services techniques des différents ministères, organes décentralisés (élus locaux), parlement national, société civile, secteur privé, et partenaires techniques et financiers, a été le fer de lance du processus. Cette démarche a ainsi permis d'obtenir des résultats fiables, d'informer un large public sur les responsabilités nationales dans la mise en œuvre des conventions et de créer une dynamique globale de changement de vision et de comportement vis-à-vis des problématiques environnementales et leur place dans la quête d'un développement humain durable.

## II. ETAT DES CAPACITES ET ACTIONS DE RENFORCEMENT ENVISAGEES

### 2.1.EVALUATIONS SECTORIELLES

14. L'engagement du Burkina Faso en matière de gestion de l'environnement mondial s'est traduit par la ratification d'environ 46 conventions, protocoles et accords multilatéraux (AME). Les analyses sectorielles ou thématiques menées au cours du processus ANCR ont mis l'accent sur les conventions dites de la « génération de Rio » (relatives à la lutte contre la désertification, à la conservation de la diversité biologique et aux changements climatiques), à la convention relative aux polluants organiques persistants et au principe de la gestion intégrée des ressources en eau.

#### 2.1.1. *Convention des nations unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (UNCCD)<sup>6</sup>*

15. Les effets de la désertification sont ressentis quotidiennement au Burkina Faso compte tenu de son statut de pays sahélien. C'est pourquoi des actions énergiques ont été amorcées, surtout après la grande sécheresse des années 70', dont l'adhésion du pays à la recherche de synergie d'actions régionales<sup>7</sup>, la création d'un institut supérieur polytechnique orienté vers la formation de cadres en agriculture, élevage, eaux et forêts, la création d'un ministère en charge de l'environnement (1976), la mise en œuvre de programmes de foresterie pour la récupération des terres dégradées, un mot d'ordre politique dénommée « les trois luttes »<sup>8</sup> en 1984, la promotion de techniques de conservation des eaux et des sols/défense restauration des sols (CES/DRS) par la société civile notamment dans le nord du pays, etc.

16. Cette dynamique a favorisé la ratification diligente de la convention UNCCD par le Burkina Faso<sup>9</sup> dès son adoption à Paris en 1994. L'objectif étant l'amélioration des capacités d'intensification des actions de lutte contre la désertification en vue d'atteindre la sécurité alimentaire et de développer des mécanismes de prévention et de gestion des risques de crises alimentaires.

#### *Au niveau systémique*

17. Le Burkina Faso a bénéficié des appuis techniques et financiers de ses partenaires, dont notamment le FEM à travers les activités habilitantes, qui lui ont permis de développer le dialogue et la concertation ayant conduit à l'élaboration et l'adoption d'un programme d'action national de lutte contre la désertification (PAN/LCD) ainsi que de son programme d'opérationnalisation (PO/PAN). La mobilisation et l'implication des acteurs dans l'élaboration du PAN, facteurs de convergence de perception et de vision, a favorisé sa mise en cohérence avec la lettre de politique de développement rural durable (LPDRD), la Cadre stratégique de lutte contre la

<sup>6</sup> Loi N° 33-95/ADP du 09/11/1995 et Décret 95-500/PRES du 01/12/1995 ; PAN/LCD adopté par décret N° 2000-160/PRES/PM/MEE du 28 avril 2000

<sup>7</sup> Ratification de la convention africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles en 1968 (Décret 68-277 du 23/11/1968) et création du CILSS e et de l'UNSO en 1973

<sup>8</sup> Lutte contre les feux de brousse, la coupe abusive du bois et la divagation des animaux domestiques

<sup>9</sup> Loi N° 33-95/ADP du 09/11/1995 et Décret 95-500/PRES du 01/12/1995

pauvreté (CSLP), la stratégie de développement rural (SDR) et le Plan stratégique de la recherche scientifique (PSRS) qui donnent les principales orientations en matière de développement rural et de gestion des ressources naturelles. Cet exercice a également permis de doter le pays d'une situation de références en LCD (état des lieux des ressources naturelles et expériences menées).

18. En conséquence, les axes définis dans le PAN/LCD sont intégrés dans les différents projets et programmes, facilitant ainsi son opérationnalisation. Le PAN/LCD est aujourd'hui exploité par la quasi-totalité des acteurs aux différents niveaux d'intervention du pays comme un instrument de référence, pour le développement des programmes, projets et actions de LCD. La mobilisation de ressources financières à travers le budget de l'Etat et la participation des populations locales et ONG ainsi que de la coopération technique dans le cadre de programmes et projets est un acquis systémique majeur découlant du PAN/LCD.
19. L'évaluation conduite par le SP/CONEDD en 2002 a montré que 95% des projets et programmes en cours au Burkina Faso comportaient des composantes ou des volets relatifs à au moins un des sept domaines prioritaires d'intervention du PAN. Le PAN/LCD a constitué ainsi un document de référence pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes nationaux (PSB, PVNY, PATECORE, PNGT, CPP, PDRD, PICOFA, le PDA, le PADAB, etc.) et projets (PDIs, PDLs, etc.) ainsi que des interventions de la société civile. L'étude fait ressortir en particulier le gain des projets locaux de développement (PLD/PDL) dans le domaine 6 relatif au renforcement des capacités économiques et de négociation des groupes sensibles, un des 3 domaines les moins couverts par les autres canaux de financements.
20. Au regard du nombre importants d'acteurs et de programmes/projets et pour faciliter l'élaboration du rapport d'état de l'environnement (REEB), un mécanisme de suivi-évaluation et d'information devenu le système national d'information sur le milieu (SNIE) a été mis en place. Par ailleurs les activités habilitantes financées dans le cadre de la convention ont contribué à la mise en place du cadre législatif et réglementaire (RAF en 1996, codes forestier et de l'environnement en 1997)<sup>10</sup> et la promotion de la gestion décentralisée des ressources naturelles (responsabilisation des populations à la base).
21. Les Programmes régionaux de lutte contre la désertification ont renforcé les capacités nationales, surtout au niveau des méthodes participatives, du suivi-évaluation, de la capitalisation des acquis et expériences<sup>11</sup> des systèmes de suivi écologique (AGRHYMET) et d'alerte précoce (FEWNET), ainsi que d'atténuation des impacts des crises alimentaires et de secours d'urgence (sécurité alimentaire).
22. En termes d'insuffisances on peut mentionner la (i) non opérationnalisation du Fonds National de Lutte contre la Désertification (Burkina, 2004, 3<sup>ème</sup> rapport national LCD) qui avait été prévu, ce qui handicape la mise en œuvre efficace et coordonnée du PO/PAN ; (ii) le non fonctionnement du système de suivi évaluation du PAN/LCD, ce

---

<sup>10</sup> Le code de l'environnement intègre notamment le principe d'évaluations d'impact environnemental préalable à la réalisation des différents investissements (principe de précaution)

<sup>11</sup> Rochette, 1996. Le Sahel en lutte contre la désertification : leçons d'expériences (CILSS, GTZ)

UICN, 2004. Le renforcement de la durabilité sociale des actions de lutte contre la désertification

Chris R., Thiombiano T., Mando A., 2002. Impacts des mesures CES sur la réhabilitation de l'environnement dans la partie nord du plateau Central (GTZ, USAID, SP/CONEDD) ; Cette étude a été élargi à l'ensemble des pays du Sahel (en cours).

qui rend difficile, l'évaluation des impacts des efforts fournis par l'ensemble des acteurs de la lutte contre la désertification. Aussi les expériences et leçons ne sont pas suffisamment capitalisées et diffusées au profit d'un plus large public ; (iii) la recherche scientifique en matière de lutte contre la désertification est confrontée ces dernières années à des difficultés financières qui inhibent son potentiel et son leadership dans la sous région en la matière.

### *Au niveau institutionnel*

23. Le Burkina Faso s'est largement inspiré des exigences/principes de la convention pour mettre en place et/ou rationaliser les structures de mise en œuvre au niveau central et déconcentré. Un point focal national a été désigné de même qu'un organe de coordination. Le point focal est basé au sein du SP/CONEDD. On note également l'évolution de l'Organe National de Coordination (ONC), vers une structure à trois niveaux désormais (i) le Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable, assumant la fonction de Secrétariat de l'ONC ; (ii) le Comité national de suivi qui assure les fonctions d'orientation et d'approbation des programmes de l'ONC ; (iii) les centres régionaux de coordination au nombre de 13, les centres provinciaux de coordination au nombre de 45 et les commissions d'environnement et de développement relevant des communes rurales (collectivités territoriales) au nombre de 350.
24. L'un des acquis majeurs est la mise en place et le fonctionnement régulier du comité national de pilotage du PAN/LCD composé de représentant de toutes les parties prenantes. C'est ce comité élargit aux autres points focaux qui assure la direction et la coordination du processus ANCR.
25. L'ensemble de ses organes fonctionnent actuellement assez bien, assurant l'élaboration régulière des communications nationales et du rapport d'état sur l'environnement (REEB), la diffusion de l'information et des connaissances<sup>12</sup> à travers le programme national de gestion de l'information sur le milieu (PNGIM), la mobilisation de ressources financières (initiation d'un fonds national de LCD), etc.
26. Le PNGIM a facilité l'élaboration du premier rapport sur l'état de l'environnement au Burkina Faso (2002) et a contribué à la mise en place d'un système informatisé unifié de gestion de données géologiques, minières et environnementales dénommée « Espace de navigation et d'information en géologie, mines et environnement. Ce dernier comprend le système national d'information sur les sciences de la terre (SNIST), le système national d'information sur l'environnement (SNIE) et la base de données sectorielle sur les mines et l'environnement.
27. En vue de combler le besoin croissant de compétences en GRN/LCD, des institutions spécialisées de formation, recherche et développement au niveau national et régional ont été développées. Au niveau national on peut noter par exemple l'intégration de module sur les mesures de CES/DRS dans les curricula de formation des cadres du développement rural (Institut du Développement Rural), la création d'un département en charge de la GRN au sein de l'INERA/CNRST, la création d'un troisième cycle en

---

<sup>12</sup> Répertoire national des ONG et association dans le domaine de la LCD ; Etat des connaissances sur les pratiques endogènes/traditionnelles de GRN ; Revue scientifique sur la dégradation des terres au Burkina Faso, etc.

développement local (Université de Ouagadougou), etc. Au plan régional, on peut retenir la contribution notable d'institutions comme le CILSS, l'UNSO, l'ICRISAT et le SAFGRAD/OUA, l'IFDC, etc.

28. Au regard de l'importance des risques de crises alimentaires et de la vulnérabilité économique des populations, le pays a mis en place un comité national de secours d'urgence et de réhabilitation avec des représentations au niveau déconcentré. Ce comité est doté d'un secrétariat permanent.
29. En outre, les opportunités offertes en matière de LCD ont permis l'émergence et/ou l'épanouissement de la plupart des ONG et associations actives en environnement (environ 500 ONGs actifs). Dans le nord du pays, il existe un réseau de paysans innovateurs, mis en place avec l'appui d'ONGs, qui se consacrent à la valorisation des techniques endogènes de GRN.
30. Au niveau institutionnel on note les difficultés de financement des cadres de concertations et les centres de liaison au niveau régional, provincial et local, en particulier dans les régions ou localités non couvertes par des projets et programme en cours.

#### *Au niveau individuel*

31. Les appuis techniques et financiers, ainsi que les efforts nationaux ont contribué à améliorer significativement le niveau de l'expertise et le nombre d'experts dans les domaines de la LCD, la sécurité alimentaire, la gestion de la fertilité des sols, le suivi écologique, écologie, Agro-pédologie, intégration agriculture-élevage, agroforesterie, foresterie/sylviculture, le développement local/décentralisation, etc. Le système national de recherche et de formation scientifique et technologique est bien outillé et suffisamment qualifié en la matière.
32. Les acquis les plus notables au niveau individuel sont relatifs au développement des capacités des populations et de partenaires locaux en matière de planification locale de GRN, de CES-DRS, de bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales et de gestion intégrée de la fertilité des sols. La valorisation du savoir et du savoir faire traditionnel à travers la recherche développement a permis de mettre au point des techniques de restauration des terres dégradées. Le Burkina Faso dans ce domaine jouit d'une très grande renommée au plan international, notamment dans la promotion des techniques traditionnelles améliorées telles le Zai, les bandes enherbées, les cordons pierreux, les digues filtrantes, les diguettes en terre, les haies vives, la Régénération Naturelle Assistée des ligneux, le paillage, les fosses fumières/compostières, les mises en défens, etc.

### **2.1.2. Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique<sup>13</sup> (CBD) et le Protocole de Cartagena**

#### ***Au niveau systémique***

33. En tant que Partie contractante à la Convention sur la Diversité Biologique, le Burkina Faso a renforcé ses capacités systémiques notamment en matière de conception/formulation de stratégie, programmes et projets.
34. La conférence de Rio a influencé positivement le processus participatif de promotion de la prise en compte de la dimension environnementale dans son processus de développement économique et social qui était en cours (avec l'appui de la Banque mondiale). Ce processus, tout en améliorant les capacités et le cadre de planification environnementale, a facilité la participation des acteurs de la société civile et la prise en compte des recommandations de l'Agenda 21 dans un document cadre intitulé « Plan d'action national pour l'environnement –PANE » en 1994.
35. Les activités habilitantes financées par le FEM ont permis (i) d'informer le public sur les décisions issues de Rio 92, (ii) d'apporter régulièrement ces contributions aux COP à travers les rapports nationaux et la participation de délégués, (iii) d'élaborer une monographie nationale sur la diversité biologique conformément à l'article 7 de la CDB qui fait état de la nécessité d'identification et de surveillance, (iv) l'élaborer une stratégie et plan d'action national sur la diversité biologique (SPAN/CBD) conformément à l'article 6 traitant des mesures générales.
36. L'appropriation des exigences/obligations, principes et opportunité de la convention a permis de formuler au moins 06 projets/Programmes nationaux financés par le FEM dans les domaines de écosystèmes naturels, de gestion des aires de protection de la faune et de recherche. Le BF est également partie prenantes d'une dizaine de projets/programmes régionaux en matière de gestion des ressources transfrontalière, de recherche sur les interactions bétail-faune, de planification, de promotion de meilleures pratiques de CDB, de renforcement des capacités de la société civile, et de biosécurité.
37. Dans le cadre de la mise en œuvre du SPAN des plans d'action de renforcement de capacités sont élaborés et adoptés en 2006 notamment ceux relatifs aux connaissances traditionnelles, à l'accès et au partage des avantages, à la collection des ressources génétiques végétales et à la préservation des espèces végétales importantes pour l'alimentation.
38. La mise en œuvre de la CBD a permis de renforcer de manière concomitante les actions relatives aux zones humides (convention Ramsar), aux aires de protection de faune (approche MAB/UNESCO et patrimoine naturel) et aux ressources en eau (application de l'approche écosystème en matière de protection des cours d'eau). On note une plus grande prise de conscience de l'importance de la biosécurité à travers le protocole de Cartagena<sup>14</sup>, dont l'adoption a permis au pays de se doter d'un cadre national de

---

<sup>13</sup> Loi n° 17-93/ADP du 24/05/1993 et Décret 93-189/PRES du 16/06/1993

<sup>14</sup> Loi N° 029-2002/AN du 16/10/2002 et Décret d'application N° 2002-519/PRES du 21/11/2002

biosécurité, de règles en matière de sécurité biotechnologique, d'un cadre juridique<sup>15</sup> portant régimes de sécurité en matière de biotechnologie au Burkina Faso.

39. Cette prise de conscience s'est «également manifesté par l'initiation de plusieurs actions d'évaluation/capitalisation ayant permis de mettre à la disposition des acteurs des documents de référence sous forme de guide (grands mammifères du parc W, liste des oiseaux et leurs habitats, les animaux du PNKT, liste des espèces du complexe WAPOK, etc.) et de collections (herbiers, jardins botaniques/zoologiques, semences, etc.).
40. On constate cependant un faible niveau d'application des textes régissant la GRN (RAF, code forestier, code de l'environnement, loi sur le pastoralisme) notamment dû au fait qu'ils n'évoluent pas avec l'environnement politique. Il se pose particulièrement aujourd'hui la nécessité de refléter ou de mettre en harmonie les exigences d'une gestion durable des terres, des zones humides et l'application des lois et règlements pris ou prévus dans le cadre de la décentralisation (code général des collectivités territoriales) et de la gestion des différents secteurs de développement (foresterie, pastoralisme, eau, sols, etc.).
41. La mise en œuvre de la procédure de l'EIE, prévue par le code de l'environnement, se heurte à la faiblesse des capacités des acteurs nationaux, l'absence de guides sectoriels facilitant l'approbation de la procédure et le faible niveau de l'application de la réglementation. Une dynamique associative émerge notamment depuis 1998 avec la création de l'association nationale des professionnels en EIE. Enfin, un processus d'implantation des cellules environnementales dans les ministères stratégiques a été lancé depuis 2002, en particulier au sein du Ministère des Infrastructures et du Désenclavement.

#### *Au niveau institutionnel*

42. Le Burkina Faso dispose aujourd'hui d'un paysage institutionnel favorable à la conservation durable de la diversité biologique. Conformément aux exigences de la CBD, il est nommé un point focal et un comité scientifique. Ce dernier a été institué dans le cadre de la mise en œuvre du programme cadre national de gestion des écosystèmes naturels (PRONAGEN). Par ailleurs, il existe (i) un point focal et un comité national Ramsar impliquant la société civile et l'UICN qui sont chargés du suivi de la mise en œuvre de la convention sur les zones humides ; (ii) un point focal MAB/UNESCO ; (iii) un point focal CITES et (iv) des groupes de sites qui sont des associations locales qualifiées en observation/inventaire des oiseaux autour des zones d'importance internationales pour la conservation des oiseaux (ZICO).
43. Trois programmes cadre majeurs ont été définis dans le cadre du PANE -Amélioration du cadre de vie, Gestion des patrimoines nationaux, Gestion des terroirs- dont les deux premiers ont entre autre inspiré la création au sein du ministère en charge de l'environnement la création des directions générales de « la conservation de la nature » et de « l'amélioration du cadre de vie ».

---

<sup>15</sup> Loi AN V- 005 2006 AN du 17 mars 2006

44. Le Burkina Faso dispose également de structures spécialisées en matière de: (i) coordination et de suivi-contrôle des activités biotechnologiques (Agence Nationale de Biosécurité), (ii) de recherche –formation-expertise de référence régionale en sciences biologiques, alimentation et nutritionnelles (Centre de recherche en sciences biologiques, alimentaires et nutritionnelles). De même il existe plusieurs laboratoires et institutions de recherche spécialisés en entomologie, génétique, phytopathologie, parasitologie, botanique, biochimie, semences, eau, etc. (Université de Ouagadougou, CNRST, CIRDES, Ministères). Ce dispositif sera bientôt renforcé par le laboratoire sous régional de biosécurité qui est en construction à Ouagadougou avec l'appui du PNUD/FEM, de l'IDA et de l'UEMOA.
45. L'un des acquis majeurs à relever est l'émergence d'une société civile engagé dans la CBD à une pleine participation à la protection des patrimoines nationaux et ressource stratégiques (forêts et aires de protection de la faune, ZICO, fleuves), la restauration du couvert végétal et l'éducation environnementale dont les plus actifs sont NATURAMA (Fondation des Amis de la Nature), l'Association Amnistie pour l'éléphant, la fondation Nature et Vie, l'Association pour la recherche en agro-écologie (ARFA-ONG), le Centre Ecologique Albert Scheitzer, Association SOS Environnement, des associations villageoises de gestion de la faune (CVGF), des associations de gestion forestière (GGF), d'aménagistes et fleuristes, comités locaux de l'Eau, agences de Bassin, etc.
46. Le secteur privé joue un rôle de plus en plus important dans la gestion de la DB au Burkina Faso. Les domaines de prédilection sont la gestion des réserves de faune (concessionnaires de zones de chasse et de réserves partielles de faune), l'élevage non conventionnel (Aulacode, Cephalophes, Serpents, Autruche, etc.), les plantations en régie (fruitiers, espèces de bois énergie/d'œuvre, espèces ornementales, etc.), l'aménagement urbain et l'assainissement, l'expertise en étude d'impact environnemental, planification, inventaire d'espèces, etc. (bureaux d'études, experts individuels). La plupart de ces acteurs sont assez bien structurés<sup>16</sup>.
47. Les organisations sous régionales (CILSS, UEMOA, CEDEAO, ALG, CIRDES, etc.) et internationales (UICN, CIFOR, IFDC, etc.) spécialisées en environnement contribuent à combler certaines lacunes surtout au niveau méthodologique, de planification stratégique et d'éducation environnementale. De même les PTF bilatéraux et multilatéraux, au-delà des contributions financières pour la prise de la CBD dans certaines composantes de projets/programmes, contribue grâce à leur expertise au renforcement des capacités institutionnelles des différentes structure sen charge de la gestion de l'environnement.
48. Du point de vue des outils de diffusion de l'information environnementale, on peut citer le REEB et le centre d'échange. Cependant, certains problèmes environnementaux spécifiques (pollution de l'air, déchets (miniers et hydrocarbures) restent relativement peu abordés du fait de l'inexistence d'études approfondies et quantifiées, la non disponibilité d'expertises. On note particulièrement la diffusion insuffisante de l'information sur les normes de rejets de polluants, et l'inexistence d'information sur les déchets miniers et industriels.

---

<sup>16</sup> Royaume du trophée (concessionnaires) ; Association Burkinabé des experts indépendants ; Association Burkinabé des bureaux d'étude et d'appui conseil ; Association pour le développement de la faune

### *Au niveau individuel*

49. Grâce aux efforts conjugués des acteurs il ya un bon niveau de prise de conscience des populations en matière de préservation de l'environnement. Le programme de promotion de l'éco-citoyenneté qui constitue l'un des axes majeurs de travail du ministère renforce le processus de changement progressif des mentalités en faveur de la conservation durable de la DB au niveau de tous les acteurs y compris le secteur privé industriel. C'est ainsi que des procédures de labellisation « vert » est en cours au niveau de plusieurs entreprises et industries.
50. Des efforts du MECV sont constatés pour dispenser des formations spécifiques relatives à l'environnement (impact environnemental, gestion environnementale, pollution etc..) dans le cadre d'ateliers, de séminaires ou de journées portes ouvertes, et stages/formations continues. Aujourd'hui, on note une amélioration significative du niveau de formation et d'expertise dans les domaines de l'écologie, la botanique, la biotechnologie, la génétique, la biochimie, l'entomologie, la parasitologie, la faune et des pêches, élevage non conventionnel, etc. Il est important dans ce sens de rappeler la présence de deux experts nationaux inscrits sur les commissions mondiales de l'IUCN en matière de droit de l'environnement<sup>17</sup> et de gestion participative des aires protégées<sup>18</sup>. Cependant des efforts reste à faire pour une participation effective de l'expertise nationale dans les instances scientifiques et techniques du FEM.
51. Malgré des acquis assez importants de responsabilisation des acteurs à la base, des efforts méritent d'être consentis pour introduire dans les textes législatifs des dispositions spécifiques relatives à la gestion concertée, équitable, économique et rationnelle des ressources partagées, à l'amélioration du niveau de participation et de responsabilisation des femmes dans la gestion du secteur, à la conception et la mise en œuvre des mécanismes appropriés de règlements pacifiques des conflits liés à l'utilisation des ressources partagées (eau, terres de parcours, ressources halieutiques, etc.), à l'élaboration et l'application des textes complémentaires des différents codes et lois.

### ***2.1.3. Convention-cadre des nations unies sur les changements climatiques<sup>19</sup> (UNCCC) et le protocole de Kyoto<sup>20</sup>***

#### *Au niveau systémique*

52. Suite à la ratification, un comité interministériel pour la mise en œuvre des actions de la Convention cadre sur les Changements Climatiques (CIMAC) été créé en février 1995 sous la tutelle administrative du SP/CONEDD. L'appui technique et financier du Royaume du Danemark a permis au CIMAC de produire en 1997, le premier document technique national en matière de changements climatiques. Ce document de base de travail est intitulé "Inventaire préliminaire des gaz à effet de serre au Burkina Faso".
53. En 1998, un financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), a permis de renforcer davantage les capacités humaines de certaines structures et de produire la

---

<sup>17</sup> Pr GARANE Hamidou, Université de Ouagadougou

<sup>18</sup> Dr BONKOUNGOU Edouard

<sup>19</sup> Loi n : 22/93/ADP du 24/05/1993 et Décret 93-194 du 20/09/1993

<sup>20</sup> Loi n : 27-2002/AN du 09 octobre 2002 et écret 2002-471/PRES du 30 octobre 2002

communication nationale initiale sur les changements climatiques ainsi que d'une stratégie de mise en œuvre. Cette communication nationale a permis d'identifier les sources d'émission des GES (agriculture, énergie), de traiter de la vulnérabilité des secteurs de l'agriculture, des ressources en eau et de la foresterie au changement climatique et de proposer des mesures d'atténuation des émissions des GES dans le domaine de l'énergie et de la foresterie.

54. En 2002 le CONAGESE (actuel CONEDD) a initié une étude sur les besoins en matière de technologies écologiquement rationnelles dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage dans la zone Ouest du Burkina Faso<sup>21</sup>. Les technologies écologiquement rationnelles actuellement disponibles ont également été répertoriées et les contraintes spécifiques à chacune d'elles ont été décrites. L'inventaire des besoins et modalités des transferts de technologies a permis d'établir un répertoire assez exhaustif des structures spécialisées dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage dans la zone Ouest du pays.
55. La forte vulnérabilité des PMA à la variabilité et aux changements climatiques a milité à l'élaboration d'un programme d'action national d'adaptation (PANA). Au Burkina Faso, le processus a permis dans un premier temps de dresser, à travers une approche participative, la vulnérabilité des secteurs économiques et des populations, puis dans un second temps, d'identifier les besoins urgents et immédiats des groupes les plus sensibles et de formuler des propositions d'actions pour y remédier. Le document final a été validé le 11 Octobre 2006.
56. Au niveau du suivi-évaluation, le projet FEM/SILEM<sup>22</sup>, a beaucoup contribué au renforcement des capacités systémiques nationales, au renforcement des capacités des institutions dans les domaines des observations systématiques.
57. Plusieurs programmes régionaux contribuent à améliorer les capacités nationales de planification, et de suivi-évaluation :
  - Le programme d'Analyse Multidisciplinaire de la Mousson Africaine et ses impacts (AMMA), dont les objectifs sont: (i) améliorer la compréhension de la MOA (Mousson Ouest-africaine) et de son influence sur l'environnement physique, chimique et de la biosphère aux échelles régionale et globale ; (ii) produire les connaissances qui permettront de relier la variabilité du climat aux problèmes de santé, de ressources en eau et de sécurité alimentaire pour les nations d'Afrique de l'Ouest et définir les stratégies de surveillance appropriées.
  - Au niveau sous-régional, la Prévision Saisonnière en Afrique de l'Ouest (PRESAO) est une initiative qui a été lancée en 1998 par un consortium comprenant notamment le Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement (ACMAD), AGRHYMET et l'Autorité du Bassin du Niger (ABN). PRESAO vise le renforcement des capacités dans le domaine de la prévision climatique saisonnière. Dans ce cadre, au début de chaque saison des pluies, PRESAO génère une prévision sur les conditions pluviométriques probables pour l'ensemble de la sous-région.

---

<sup>21</sup> SOME *et al.* 2002

<sup>22</sup> Sustainable Sahel integrated Lowlands ecosystem management

### *Au niveau institutionnel*

58. Le cadre institutionnel de mise en œuvre de la convention est en construction. En effet, l'entrée en vigueur, le 16 février 2005, du protocole de KYOTO, a servi de point de départ pour la mise en place d'un certain nombre d'institutions en vue d'une mise en œuvre efficiente du traité d'une part, et d'autre part, du MDP (la CIMAC). A ce titre, le Secrétariat permanent du CONEDD a reçu mandat pour faire office du point focal du protocole de KYOTO et de l'autorité nationale désignée du MDP. Un point focal de la convention est nommé à cet effet. La mise en œuvre du protocole de KYOTO s'est renforcée par la mise en place de l'autorité nationale désignée (arrêté inter ministériel de création, installation des membres).

59. Plusieurs autres structures contribuent à la mise en œuvre de la convention dont :

- Le Programme SAAGA, structure nationale coordonnée par l'Armée de l'Air pour conduire des activités d'ensemencement des nuages pour l'augmentation des précipitations ;
- La Direction de la Météorologie qui dans le cadre de ses missions et attributions s'investit dans l'observation systématique du climat, domaine important pour l'évaluation de la modification du système climatique ;
- Plusieurs autres départements ministériels, notamment ceux en charge de l'Agriculture, de l'Hydraulique, de l'Energie, de la recherche qui apportent leurs contributions à la compréhension et à la gestion du phénomène des changements climatiques ;
- La conduite du programme régional AAMA au Burkina Faso a nécessité la création d'une structure multidisciplinaire dénommée : AMMA /Burkina, structure coordonnée par le CNRST.
- Le dispositif national est appuyé et complété par le Groupe intergouvernemental d'Études et d'Évaluation des Incidences du Climat au Sahel (GIEC/Sahel), créé en 2003 et agissant comme une structure consultative auprès du Secrétariat Exécutif du CILSS.

60. Même si beaucoup reste à parfaire, il existe des efforts notables dans la région en ce qui concerne la collecte et l'analyse des données liées au climat. Parmi les institutions de recherche sur le climat en Afrique de l'Ouest, on peut rappeler qu'il existe le centre AGRHYMET<sup>23</sup> du CILSS, l'ACMAD<sup>24</sup> ou encore des projets et réseaux de recherche tels que HYCOS-AOC<sup>25</sup>, AIACC<sup>26</sup> ou FRIEND-AOC<sup>27</sup> et AMMA<sup>28</sup>.

### *Au niveau individuel*

61. Même s'il n'existe pas de résultats d'évaluations précises, il y a un consensus sur la prise de conscience grandissante de la problématique des changements climatiques et de leurs effets néfastes sur les populations fragilisées par l'extrême pauvreté.

---

<sup>23</sup> Centre régional agro-hydr météorologique

<sup>24</sup> Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement

<sup>25</sup> Systèmes d'observation du cycle hydrologique en Afrique de l'Ouest

<sup>26</sup> Assessment of Impacts and Adaptations to Climate Change

<sup>27</sup> Réseau international sur le régime des débits en Afrique de l'Ouest et du Centre

<sup>28</sup> Programme Analyse Multidisciplinaire de la Mousson Africaine

62. Le Ministère chargé de l'environnement, dans le cadre de l'exécution de ses missions de protection de l'environnement implique fortement le secteur privé et l'industrie. En Septembre 2006, le SP/CONEDD a organisé le premier symposium sur l'implication du secteur privé et l'industrie à la gestion de l'environnement. Cette rencontre a été précédée par une enquête d'opinion dans les principales villes. Les acteurs du secteur privé ont apprécié la place et le rôle qui leur a été attribué et se sont résolus à apporter leur contribution à la préservation de l'environnement. Ils ont convenu également d'institutionnaliser des rencontres bi-annuelles avec le Gouvernement dans ce sens.
63. En termes d'expertise on peut retenir l'existence de 3 experts nationaux en inventaire des Gaz à effet de serre (GES), 12 cadres maîtrisant le logiciel d'inventaire GES, des experts nationaux en élaboration du Plan d'actions d'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques. On note également une bonne appropriation des outils PANA par les différents participants au processus.
64. Pour les formations de haut niveau dans le domaine climatique, il n'existe pas de structures locales. Toutefois, l'EIER, l'Université, la direction de la Météo et le CNRST forment les cadres supérieurs en collaboration avec des Universités Européennes ou de la Sous Région et l'AGRHYMET.
65. Quant à la question de l'évaluation de la vulnérabilité aux changements climatiques, des ateliers internationaux sur la modélisation ont été organisés sans plus de détails techniques ni de formation à proprement parler. Cependant, dans le cadre du projet « Top Up », le CONEDD a bénéficié d'une formation sur le logiciel de simulation des cultures sous l'effet des conditions climatiques appelé DSSAT<sup>29</sup>. Le Projet régional « Renforcement des capacités d'adaptation des populations du Sahel à la variabilité et au changement climatique » a également contribué à la sensibilisation et à la formation des acteurs.
66. Dans l'ensemble les opportunités de formation offertes ont permis de renforcer les capacités des experts nationaux pour l'évaluation des gaz à effet de serre, la modélisation climatique, l'appropriation des outils d'évaluation de la vulnérabilité et des capacités d'adaptation des populations. Ces rencontres d'échanges ont été des occasions pour tisser des rapports de collaboration entre les experts des différents pays dans les universités et centres de recherches.

#### **2.2.4. Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POPs)<sup>30</sup>**

##### ***Au niveau systémique***

67. L'adhésion du BF à cette convention tient compte de la faiblesse de ses moyens et capacités à contrôler la production et l'utilisation des polluants organiques persistants sur son territoire national. De longues dates on constate en effet au BF, un essor des produits phytosanitaires non homologués, donc interdits à la vente et à l'utilisation. Il s'agit essentiellement de produits importés, de produits de contrefaçon qui causent

<sup>29</sup> Decision Support System for Agrotechnology Transfer.

<sup>30</sup> Loi N° 052-2003/AN du 08/10/2003 et Décret 2004-276/PRES du 29 juin 2004

d'énormes préjudices aux populations (inefficacité, toxicité), à l'Etat (pertes de recettes fiscales), aux fabricants et distributeurs professionnels (concurrence déloyale) et à l'environnement (écotoxicité).

68. Grâce à l'appui du FEM/PNUD des avancées significatives ont été obtenues dans la mise en œuvre de la convention. On note principalement (i) l'inventaire des pesticides obsolètes et périmés au niveau national, (ii) une enquête de 2004 ayant permis d'identifier la présence de DDT dans certaines entreprises, (iii) la localisation des grands sites contaminés par les POPs au Burkina Faso, (iv) la mise en place de programmes de suivi des rejets et des impacts sur l'environnement et la santé humaine, (v) les priorités en matière de gestion des POPs pour le Burkina Faso ont été dégagées, (vi) la production des rapports sectoriels ainsi que la formulation du document de Plan National de Mise en œuvre de la Convention (PNM), (vii) la mise en place d'un mécanisme d'Education, d'Information, et de Communication à l'endroit des populations sur les dangers d'utilisation des pesticides POPs ;
69. Au plan législatif, on note l'existence de (i) la réglementation de l'importation, de l'utilisation, de la commercialisation, de la production et du transport des PCB et des équipements pouvant les contenir, et (ii) l'élaboration et la diffusion de textes sur les PCB.
70. La prise en compte des POPs par des projets et programmes (FEM-ONG) constitue également un acquis important dans le sens d'une synergie de mise en œuvre des conventions.
71. Malgré ces efforts on constate une recrudescence des détournements d'usage des intrants, l'absence d'une politique de gestion des emballages vides, le manque de professionnalisme des distributeurs et une quasi absence de contrôle de l'Etat ou un contrôle à posteriori, une fois le mal établi.

#### *Au niveau institutionnel*

72. En application de la convention de Bale<sup>31</sup> sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination et celle de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international (ratifiée le 20 septembre 2002), une Commission Nationale de Contrôle des Pesticides (CNCP) a été mise en place<sup>32</sup>. Cette commission a pour missions entre autres (i) le suivi et l'évaluation de la réglementation sur les pesticides au Burkina Faso, (ii) le suivi et l'évaluation des résolutions et recommandations du Comité Sahélien des Pesticides et (iii) l'étude et l'avis sur les produits relevant de la Procédure de l'Information et du Consentement Préalables (PIC).
73. De manière spécifique à la convention, on peut mentionner la mise en place (i) du point focal de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants, (ii) d'un Comité Interministériel et de la société civile jouant le rôle de cadre de concertation nationale, (iii) d'un groupe d'experts nationaux, et (iv) des infrastructures appropriées de collecte par des structures, de stockage, de transport sécurisé et/ou d'élimination des

---

<sup>31</sup> Ratifiée par le Burkina Faso le 04 novembre 1998

<sup>32</sup> Décret n° 98-472/PRES/PM/AGRI du 02 décembre 1998

PCB et de leurs déchets. Toutes ces structures sont récentes et ont des besoins importants d'appui technique, organisationnel et financiers pour leur épanouissement.

#### ***Au niveau individuel***

74. Depuis sa ratification en juillet 2004, l'équipe en charge de sa mise en œuvre a mené plusieurs activités de renforcement de capacité, axé surtout sur l'information et la formation en faveur des décideurs politiques, des hommes de média, des industriels, de la Société civile, des producteurs, des chercheurs et personnes ressources de tous les départements ministériels sur la question des POPs et de la Convention de Stockholm.
75. Ces efforts ont permis des acquis en termes de (i) renforcement des compétences des hommes de media sur la gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets, (ii) formation de toxicologues et de chimistes en techniques d'analyses des PCB, (iii) organisation de voyages d'études pour des échanges d'expériences, (iv) formation continue des agents de certaines sociétés (SONABEL et les détenteurs d'équipements à PCB) dans le contrôle et l'analyse des PCB.
76. Malgré les efforts d'information et de médiatisation, la principale insuffisance relevée par les acteurs est la quasi méconnaissance des POPs et de leurs conséquences sur la santé humaine et animale, ainsi que sur la convention y relative, notamment au niveau des acteurs locaux.

#### **2.2.5. Principe de Dublin sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)**

##### ***Au niveau systémique***

77. Le Burkina Faso a marqué sa volonté de mettre en œuvre une politique de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) par la définition d'un programme GIRE en 1996 ; l'élaboration d'une politique et stratégie en matière d'eau (en 1998), et le lancement d'un programme GIRE en 1999. L'analyse et l'adaptation du cadre juridique de la GIRE a conduit à l'adoption d'une loi d'orientation relative à la gestion de l'eau en 2001, à un inventaire de l'état des lieux des ressources en eau, et à l'élaboration en 2003 d'un Plan d'Actions pour la Gestion des Ressources en Eau (PAGIRE). La mise en œuvre de ce plan d'action est relativement satisfaisante, notamment dans les domaines de la législation et de l'élaboration des politiques notamment les décrets et arrêtés d'application approuvés (19 à ce jour) dont 16 ont fait l'objet en novembre 2005 d'un recueil, première esquisse du Code de l'Eau, et des avancées significatives réalisées dans la gestion des eaux partagées à travers les autorités de bassin du Niger et de la Volta.
78. La prise en compte de la GIRE dans les différents secteurs concernés reste cependant insuffisante et le partage des responsabilités en matière de GIRE entre l'Etat et ses démembrements, les collectivités locales et les autres acteurs de développement reste à approfondir, même si la volonté de décentraliser au plus bas la gestion de l'eau est manifeste avec la mise en place des Comités Locaux de l'Eau (CLE).
79. Les insuffisances systémiques sont relatives à la faible diffusion des textes réglementaires existant sur la GIRE, l'absence de certains textes d'application, les difficultés de suivi de l'application des textes et l'insuffisance des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre efficace du PAGIRE.

### *Au niveau institutionnel*

80. Le cadre institutionnel de la gestion de l'eau s'est enrichi à travers la mise en œuvre du PAGIRE à plusieurs échelles.
81. Au niveau de l'Administration centrale, il est mis en place au niveau central les organes majeurs suivants :
- la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) chargée en matière de GIRE de l'élaboration et du suivi de la politique de l'eau, du Système National d'Information sur l'Eau, de la législation et de la réglementation ainsi que de la coopération sous-régionale ;
  - le Secrétariat Permanent du PAGIRE chargé du suivi-évaluation du PAGIRE, des actions d'information et de sensibilisation et de la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du PAGIRE ;
  - le Comité Technique de l'Eau (CTE), organe de coordination interministérielle regroupant les responsables de neuf services centraux - agriculture, ressources animales, environnement, énergie, infrastructures, santé publique, aménagement du territoire, coopération et décentralisation - et qui est chargé du pilotage du PAGIRE ;
  - le Cadre Permanent de Concertation sur la Recherche dans le Domaine de l'Eau et de l'Assainissement (CPCR-Eau) ;
  - le Cadre de Concertation entre le Ministère et les partenaires du sous-secteur de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement (CCP-AEPA).
82. A l'échelle local, il est institué des Comités Régionaux Interservices de l'Eau (CISE) dont les secrétariats sont assurés par les Directions Régionales en charge de la gestion de l'eau elles-mêmes dotées d'Unités Régionales spécifiquement chargées de la collecte de l'information sur l'eau (UCIEau) et de la Police de l'Eau.
83. En vue de favoriser la participation de l'ensemble des dépositaires d'enjeux y compris les collectivités territoriales au processus de planification et de mise en œuvre des actions relatives à la gouvernance de l'eau, un Conseil national de l'eau a été créée en 2003. Ce conseil coordonne et assure le suivi des CLE dont une vingtaine actuellement mises en place (dans les Bassins fluviaux du *Nakambé* et *Niger*), ainsi que des agences de bassin (celui du *Nakambé* est effectif).
84. La volonté burkinabé de coopération régionale en matière de gouvernance de l'eau s'est manifestée par son rôle de premier dans la Création de l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV) en juillet 2006 dont le siège est Burkina Faso, et la ratification de la convention et des statuts en janvier 2007 par les Chefs d'Etat des pays concernés ledit bassin.
85. Les insuffisances au niveau institutionnel se résume essentiellement à la relative jeunesse des structures mise en place (CLE, CISE, CNEau etc.). L'absence d'une institution centrale unique de pouvoir de décision exclusive, la difficile collaboration entre les ministères concernés et le faible niveau de collaboration à l'intérieur d'un même département constitue également des préoccupations importantes du moment.

### *Au niveau individuel*

86. Conscients du déficit de capacités individuelles en matière de gouvernance de l'eau, le gouvernement a entrepris des actions pilotes qui ont permis au pays de disposer de compétences et d'expertise suivantes : (i) 90 ingénieurs et de techniciens de l'eau (dont 20 femmes au moins) qui pourront intégrer le ministère en charge de la gestion de l'eau à partir de septembre 2007, (ii) l'information et le partage d'expériences d'une dizaine agents des structures centrales et déconcentrées du MAHRH (DGRE, DRAHRH, DCPM) et du CNEau à travers des stages d'immersion auprès des agences de bassin en France, (iii) une centaine de cadres de l'administration de l'eau formés sur les « outils de la GIRE ».
87. La principale difficulté réside dans le faible niveau d'appropriation des textes au niveau local due au fort taux d'analphabétisme et à l'inadaptation des méthodes et mécanismes de diffusion. Il en résulte de faibles niveaux de prise de conscience et des connaissances limitant les possibilités de discussions plurielles et de prise de décisions conséquentes.

### **2.1.6. Autres Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AAME)**

88. Une quarantaine d'AME ont été ratifiés par le Burkina Faso (liste en annexes). Outre ceux déjà analysés dans les sections précédentes, nous abordons spécifiquement dans cette section les AAME suivants:
- Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel (Convention de Berne, ratifié le 23/08/1989) ;
  - Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau Convention Ramsar, ratifié le 23/08/1989) ;
  - Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (ratifié le 03/06/1985) ;
  - Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES, ratifié 23/08/1989) ;
  - Convention sur la conservation des espèces migratoires appartenant à la faune sauvage (Convention CMS, ratifié le 23/08/1989) ;
  - Le programme MAB (Homme et Biosphère) de l'UNESCO ainsi que la stratégie de Séville.

### *Au niveau systémique*

89. De manière globale, on peut estimer que le Burkina Faso dispose de capacités notables et a fait des efforts importants en matière de conception de projets/programmes prenant en compte ces AAME. Les résultats des efforts sont entre autres l'inscription de trois (3) sites sur la liste et la proposition de quinze (15) nouveaux sites sur la liste (2006), des réserves de biosphère (la mare aux hippopotames (1986) et la réserve de Biosphère transfrontière du W (2002), la mise en œuvre effective de la stratégie de Séville dans la gestion des RB (gestion participative, aire centrale, zone tampon, zone de transition) et le suivi régulier des oiseaux migrateurs et des espèces inscrites sur la liste CITES (notamment l'éléphant dont le BF abrite la plus grande population d'Afrique de l'Ouest).

### *Au niveau institutionnel*

90. Dans l'ensemble le pays a procédé, conformément aux principes des conventions à la mise en place des comités nationaux et des points focaux. Cependant le niveau de fonctionnement actuel des comités nationaux n'est pas satisfaisant à l'exception du comité national Ramsar.

### *Au niveau individuel*

91. Grâce à l'appui de l'UICN, de l'UNESCO, Birdlife, l'AFD et l'Union Européenne les points focaux et des cadres nationaux ont bénéficié de formations dans les domaines spécifiques de ces AAME.
92. Les insuffisances dans la mise en œuvre des AAME se résument au faible niveau de connaissance par le public, à la forte dépendance des financements extérieurs et au faible niveau de retombées financières de la gestion des sites pour les populations locale.

## **2.2. EVALUATION INTERSECTORIELLE**

### **2.2.1. Environnement National et Environnement Mondial**

93. Dans l'ensemble il y a un effort conséquent d'intégration ou de prise en compte des principes clés des différentes conventions environnementales dans l'élaboration de toutes les stratégies nationales de développement et de gouvernance environnementale. Le niveau de cette prise en compte varie en fonction de l'urgence de la problématique concernée et de la date de ratification. En effet les conventions de Rio et le principe de Dublin ont le plus influencé les stratégies nationales. Parmi celles-ci la CCD a été la plus mise en exergue au regard notamment de son impact direct la subsistance de plus de 85% de la population burkinabé. La CBD a également un bon ancrage dans les stratégies nationales à cause des liens étroits entre elle et la CCD d'une part et d'autre part entre elle et les textes coloniaux relatifs à la préservation des ressources stratégiques forestières, fauniques et fluviales. Le PANE a suscité un immense espoir dans ce sens.
94. Le PANE, dans sa conception, bien que logique et permettant d'embrasser tous les aspects relatifs à la préservation de l'environnement, s'est avérée inefficace du point de vue de la coordination intersectorielle et du suivi de sa mise en œuvre incombant à plusieurs départements ministériels plus préoccupés par la mise en œuvre des stratégies sectorielles élaborées en leur sein. Cette situation, ainsi que la nécessité de prendre en compte les nouveaux programmes et stratégies relatifs à la lutte contre la désertification, aux changements climatiques, à la biodiversité, à la GIRE et au développement rural ont abouti à la décision d'élaborer un Plan de l'Environnement pour le Développement Durable (PEDD) pour la période 2006-2021, outil complémentaire du CSLP visant à faciliter la prise en compte de toutes les préoccupations environnementales dans les politiques de développement.
95. Au niveau des perspectives de développement à moyen terme, le CSLP révisé retient comme sous-programmes prioritaires au niveau du développement rural, les

préoccupations suivantes qui sont toutes en rapport avec les six (6) autres domaines prioritaires d'intervention du PAN/LCD et les objectifs des autres AME :

- Accroissement et diversification des productions agricoles, pastorales, forestières, fauniques et halieutiques ;
- Renforcement des liaisons production / marché ;
- Accroissement et diversification des sources de revenus ;
- Gestion durable des ressources naturelles y compris les zones humides;
- Renforcement de la capacité des acteurs à créer un cadre institutionnel favorable ;
- Promotion de l'approche genre en vue d'améliorer la situation économique et le statut social des femmes et des jeunes en milieu rural.

96. Il faut noter que les difficultés à fournir une information détaillée et précise sur l'environnement est en soi un élément de déficit de connaissance. Pour lever ces contraintes et parvenir à une prise de conscience qui permette la prise en compte, de façon conséquente, de l'environnement dans l'action gouvernementale, des efforts restent à faire pour démontrer que le Produit Intérieur Brut (PIB), n'est qu'un indicateur limité du bien-être des populations dans la mesure où certaines activités qui contribuent au PIB diminuent le bien-être (par exemple, les pollutions dues à l'utilisation des engrais et des pesticides) tandis que d'autres peuvent réduire le niveau des ressources en deçà de leur seuil de régénération (si elles ne sont pas gérées de façon durable). Ces différentes préoccupations ont amené le ministère en charge de l'environnement à mettre en route les principales activités suivantes :

- ✓ l'extension des comptes nationaux au domaine de l'environnement : cette activité qui se mène actuellement avec le concours du PNUD vise à retracer les évolutions des actifs environnementaux et à mettre en évidence les transactions liées à l'environnement ;
- ✓ la relecture, annoncée dans le deuxième rapport de mise en œuvre de la CCD (2002), du Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE) : cette relecture en cours, vise à mettre en évidence, les enjeux environnementaux des principaux secteurs de développement socio-économique (agriculture, mines, transports...) et à fixer pour les acteurs qui animent et/ou interviennent dans ces secteurs, des objectifs environnementaux qui seront périodiquement évalués. Il s'agit du Plan d'Environnement pour le Développement Durable (PEDD) qui est en cours de validation ;
- ✓ la mise en place de cellules environnementales (faire référence aux textes) au niveau des Ministères et des Régions pour conseiller les chefs de département ministériel et les Gouverneurs de régions sur la nécessité de prendre en compte les préoccupations environnementales dans leurs activités de production ;
- ✓ l'opérationnalisation des dispositions du Code de l'Environnement, notamment celles relatives aux Etudes d'Impact sur l'Environnement ;

97. En plus de ces mesures qui sont pour la plupart en cours d'exécution, il faut noter les importants efforts entrepris pour que les mesures environnementales des projets soutenues par l'aide budgétaire des principaux partenaires de coopération, soient considérées comme un volet important du Crédit d'Appui à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (CASRP) et que cette disposition soit reflétée au niveau du Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) 2005-2007.
98. Le Programme Décennal d'Actions (PDA) du Ministère chargé de l'environnement est l'outil de mise en œuvre des politiques et stratégies nationales et sectorielles en matière d'environnement et de développement durable. L'exercice d'élaboration du PDA a été une opportunité d'approfondissement et de cristallisation des réflexions en cours sur l'essentiel qui est de définir une vision claire et opérationnelle du Ministère (et de ses partenaires) pour les dix ans à venir. Il vise trois objectifs:
- ✓ réunir les ambitions du Ministère dans ses différents secteurs d'activités et évaluer les moyens nécessaires (humains, institutionnels, juridiques, financiers matériels);
  - ✓ disposer d'un outil de dialogue avec les acteurs nationaux (CT, partenaires techniques et acteurs de la société civile) et la communauté internationale (bailleurs de fonds) ; c'est le document de base qui servira aux négociations de financements en fonction des priorités d'investissement définies pour le secteur de l'environnement;
  - ✓ élaboration d'un tableau de bord (direction, évaluation du progrès accompli et à accomplir).
99. L'ensemble de ces efforts et initiatives positionnent le Burkina Faso comme l'un des pays phare de la gouvernance environnementale dans la sous région avec en primes son élection en tant que pays pilote des initiatives internationales telles la gestion durable des terres, TerreAfrica, la comptabilité environnementale, la stratégie de Bali et le processus ANCR. Le fait que le pays abrite désormais le bureau régional de l'UICN pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre et le récent accord de siège accordé au CIFOR constituent également de bons indicateurs de renforcement de cette notoriété.

### ***2.2.2 Problèmes liés à la mise en œuvre des différentes conventions au niveau national***

100. L'état de mise en œuvre des AME montre que d'une manière générale, le BF a fait des efforts significatifs pour honorer ses engagements en tant que pays Partie à ces conventions. D'importants acquis ont été engrangés et le pays jouit d'une bonne réputation pour les résultats obtenus. Il y a cependant des limites et la principale semble avoir été l'approche utilisée qui n'a pas permis l'élaboration d'outils de planification intégrés. En lieu et place d'un seul document de planification centré sur les préoccupations et les intérêts du pays, plusieurs documents ont été élaborés dont la mise en œuvre simultanée a pour conséquence d'étirer à leurs limites extrêmes les capacités nationales qui sont déjà relativement maigres. C'est cette insuffisance qui explique, quant au fond, bon nombre des contraintes relevées, comme la faiblesse des ressources humaines, matérielles et financières.

### **2.2.3. Plages de convergence dans la mise en œuvre des différentes conventions**

101. Le Burkina Faso a élaboré une stratégie de mise en œuvre concertée des trois conventions<sup>33</sup> en 2001 qui a clairement identifié leurs domaines de convergence et de complémentarité lesquels sont traduites en axes transversaux de mise en œuvre. Parmi les domaines de convergence on peut retenir :

- ✓ l'amélioration de la productivité des terres ;
- ✓ la gestion intégrée et durable des ressources naturelles ;
- ✓ la diversification des sources d'énergie ;
- ✓ le développement de l'expertise et le renforcement des capacités ;
- ✓ la recherche ;
- ✓ le développement de systèmes d'échanges d'information.

102. Les domaines de complémentarité, sont relatifs aux thèmes suivants :

- ✓ l'accroissement des revenus en relation avec la lutte contre la pauvreté (convention sur la diversité biologique) ;
- ✓ le transfert et l'accès des populations aux technologies (convention sur les changements climatiques) ;
- ✓ le maintien de conditions climatiques favorables à la production et au développement économique (convention sur les changements climatiques) ;
- ✓ la diffusion des connaissances et la vulgarisation des pratiques de gestion durable des ressources naturelles (convention sur la lutte contre la désertification) ;
- ✓ la valorisation du savoir-faire local (convention sur la lutte contre la désertification)
- ✓ la gestion décentralisée des ressources naturelles (convention sur la diversité biologique et convention sur la lutte contre la désertification)

103. Les principaux autres AME (CITES, CMS, Ramsar, Séville, Patrimoine mondial, etc.) sont intimement liés à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable de ses éléments. Le plan stratégique de la convention CITES adopté en 1994 lors de la neuvième session de la conférence des parties aborde d'ailleurs les questions en rapports avec l'agenda 21 et les conventions de Rio.

104. Le renforcement du triangle « code de l'environnement-stratégique de Séville-stratégie de mise en œuvre concertée des trois conventions de Rio » constitue des bases d'opérationnalisation efficace de la synergie entre autres AME et conventions de Rio.

### **2.2.4. Synergies entre les conventions sur l'environnement et les autres composantes du développement durable**

105. La synergie entre les AME et la gouvernance environnementale vise une meilleure coordination des interventions en vue d'optimiser les nombreux avantages qui en découlent et qui sont par ailleurs en phase avec les dynamiques actuelles du processus de développement économique et social du pays dont :

---

<sup>33</sup> Document adopté en 2002

- ✓ le renforcement du processus de décentralisation à travers la maîtrise locale du développement et la gestion des ressources naturelles ;
- ✓ le renforcement des capacités de négociation des acteurs à la base et l'établissement d'un partenariat rénové entre les acteurs ;
- ✓ la création d'une synergie d'action, évitant ainsi la dispersion des efforts et des moyens tant matériels, humains, que financiers.
- ✓ l'accroissement de la productivité des terres, la sécurisation de la production et la diversification des sources de revenus des populations, en particulier des producteurs et des couches et catégories les plus déshéritées ;
- ✓ l'accès à des ressources financières importantes et à d'autres formes d'aide au développement, permettant de renforcer l'efficacité des stratégies de gestion durable des ressources naturelles et de la diversité biologique.

106. Le défi est d'accroître la reconnaissance du fait que l'agenda 21, les conventions sur la diversité biologique, le changement climatique et la désertification, et autres accords multilatéraux tracent une voie pour un développement durable (aux plans écologique, économique et social). Il s'agit de mettre en œuvre la vision de la CNUED qui est de montrer l'intérêt de tendre vers un développement durable qui comprendrait la sauvegarde de l'environnement et une plus grande équité sociale, y compris dans le respect des communautés rurales et de leur savoir faire. C'est dans cette optique et au titre des efforts déployés dans la recherche de cohérence et de synergie d'actions que le CONEDD a été créé. Son Secrétariat permanent abrite d'ailleurs les trois points focaux des conventions de Rio ainsi la tutelle des divisions en charge de la législation, de la comptabilité, de l'éducation et du suivi-évaluation environnementale. Le niveau de synergie et de cohérence des stratégies et programmes dépend donc largement de la capacité conceptuelle et opérationnelle du SP/CONEDD à remplir sa mission.

### **III. EVALUATION DES CAPACITES DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT A L'ECHELLE NATIONALE**

#### **3.1. ETAT DES CAPACITES NATIONALES**

##### *Au niveau systémique*

107. Au niveau de la mise en œuvre des plans et politiques, on note des problèmes organisationnels, notamment de coordination et d'harmonisation des pratiques, tant au niveau de l'Etat, de la société civile que des partenaires de coopération. Les résultats de l'évaluation et du dialogue ont permis d'identifier les principales insuffisances suivantes :

- Il existe au Burkina Faso une multitude de cadres de planification qui ont un faible degré de synergie dans la conception, l'exécution et le suivi. Chaque partenaire ou groupe de partenaires a tendance à susciter son propre cadre de

politique et de stratégie à travers les programmes et/ou les projets qu'il finance dans le pays ;

- Bien qu'il existe actuellement un cadre stratégique fédérateur servant de tableau de bord du développement pour la coordination des actions nationales qui est le CSLP, les autorités répondent parfois aux sollicitations individuelles et sectorielles de certains partenaires dans la seule optique de satisfaire leurs attentes et exigences. Il en résulte parfois un manque de synergie et d'harmonisation entre les actions.
- Les difficultés d'obtention de consensus autour des indicateurs de suivi-évaluation ;
- Les difficultés d'intégration effective de tous ces instruments dans les programmes et projets de développement à tous les niveaux ;
- L'insuffisance des ressources financières notamment pour la mise en œuvre effective de ces instruments.

108. L'absence d'un mécanisme de coordination des politiques sectorielles et les lourdeurs des procédures de certains bailleurs de fonds font qu'il y a peu de visibilité dans la mise en œuvre de la politique économique du gouvernement. Les programmes sectoriels (notamment les secteurs sociaux) en ont le plus souffert suggérant d'une part, un renforcement de dialogue de politiques avec les partenaires et, d'autre part, la mise en place de mécanismes de coordination des politiques sectorielles et d'harmonisation des interventions des partenaires.

109. Les principales observations faites par les acteurs aux plans législatifs et réglementaires sont de quatre ordres :

- 1) Des efforts remarquables ont été faits pour doter le pays de textes législatifs couvrant l'ensemble des aspects de la gestion de l'environnement (cf. liste des textes adoptés en annexe). Cependant on note une très grande lenteur dans le processus d'élaboration et d'adoption des textes d'application de ces lois. A titre d'exemple au niveau du code de l'environnement sur une quarantaine de textes d'applications prévues, seulement 11 textes ont été adoptés. De même au niveau du code forestier on note 21 textes adoptés (DRIE/MECV, 2006).
- 2) Les lois et leurs textes d'applications ne sont accessibles et connus que par une minorité des acteurs, notamment au niveau déconcentré et décentralisé. Ce qui traduit leur non application effective sur le terrain ; si des dispositions ont été théoriquement prévus pour assurer le suivi-évaluation de l'application de ces textes, dans la pratique elles ne sont encore suffisamment mises en œuvre.
- 3) L'inadaptation de la RAF et les difficultés de sécurisation du foncier en milieu rural ;
- 4) L'insuffisance des ressources financières et humaines pour le suivi effectif de l'application des textes

### *Au niveau institutionnel*

110. La plupart des faiblesses systémiques constatées dans le paragraphe précédent tiennent au fait que le SP/CONEDD est toujours à la recherche de « ses marques » aussi bien au niveau structurel qu'opérationnel.
111. L'un des acquis du Burkina réside dans la volonté manifeste des pouvoirs publics de recherche de la participation et du consensus dans l'approche gouvernementale de la gestion de l'environnement, ainsi que d'implication conséquente de la société civile et du secteur privé à la gestion de l'environnement. En témoignent l'institution de plusieurs cadres de concertations en vue d'orienter, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des stratégies et les textes juridiques en matière d'environnement, notamment les conseils nationaux de l'environnement et du développement durable (CONEDD) de l'eau (CNE), de gestion des secours d'urgences (CONASUR), de la population (CONAPO), de la lutte contre la pauvreté, de l'aménagement du territoire, de comités nationaux et comités de pilotage des conventions, des politiques sectoriels agricoles (CPSA), de mise en œuvre de la SDR, des comités interministériels (eau, POPs, etc.), l'agence nationale de biosécurité, etc.
112. La noble ambition du gouvernement dans sa quête de transparence et de participation responsable des différents acteurs subit des contrecoups inhérents aux exigences d'un tel processus, notamment dans le domaine du financement. Il y a donc un besoin de rationalisation des cadres de concertations en vue d'accroître leur efficacité en tenant compte des coûts de fonctionnement. Principalement au niveau local et intermédiaire (région et province), le manque de financement régulier handicap le fonctionnement des différents cadres de concertation. Un effort particulier a été fait pour assurer le fonctionnement des cadres techniques de concertation provinciale (CCTP) et des CVGT grâce à l'appui au PNGT2.
113. Il apparaît clairement que les structures en charge de la gestion de l'environnement notamment sont dans un état de dénuement matériel avancé. Ce dénuement inhibe le fonctionnement et l'efficacité des services parce que non seulement il les empêche de jouer le rôle régalien mais surtout il empêche ces structures de pouvoir bénéficier d'un certain nombre d'opportunités de financement. Enfin ce dénuement inhibe la mobilité et l'efficacité des services et entraîne ainsi un encadrement et une information insuffisante des communautés de base et des collectivités territoriales.
114. Les régions administratives nouvellement créées et dirigées par des Gouverneurs, ont un rôle central à jouer en matière de gestion de l'environnement au niveau régional. A cet effet, la loi 055-2004 portant Code Général de Collectivités Territoriales, prévoit que chaque département ministériel délègue ses compétences aux Gouverneurs de Région pour assurer la mise en œuvre des politiques sectorielles au niveau régional. Le processus de décentralisation intégrale a permis la mise en place de Collectivités Territoriales (350) qui sont en cours d'opérationnalisation. Celles-ci tentent en effet d'assumer leurs rôles en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles. Plusieurs communes ont pu se doter de plans quinquennaux de développement intégrant les problématiques environnementales urbaines. Toutefois, en dehors des deux principales villes, Bobo-Dioulasso et Ouagadougou, la question environnementale demeure dominée par la faible maîtrise de la gestion des déchets

solides et liquides ménagers et industriels, ainsi que des eaux de ruissellement. Le processus de décentralisation est caractérisé par :

- ✓ Des textes d'application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) non encore exhaustifs;
- ✓ La faible capacité de management des organes liés au faible niveau d'éducation des membres posant du coût des difficultés d'appropriation des textes relatifs à la gouvernance environnementale;
- ✓ Tout comme au niveau de plusieurs autres acteurs, les collectivités territoriales au vu de leur jeunesse, ne disposent pas de ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à l'accomplissement de leur mission;
- ✓ Enfin il y a le risque d'une exploitation outrancière des ressources naturelles dans la formation des recettes des collectivités territoriales, étant donné le désengagement progressif de l'État de certains secteurs de ses charges traditionnelles et leur transfert à ces collectivités.

115. Selon les données du BSONG (août 2000) et celles issues du recensement effectué dans le cadre de la mise en place des organes de supervision du Plan d'Action pour l'émergence d'organisations Professionnelles Agricoles (PA/OPA, 2002), on dénombre au Burkina Faso plus de 500 ONG et quelques 30 500 organisations paysannes engagés dans la gestion de l'environnement. La couverture géographique des ONG varie d'une province à une autre. On observe cependant une forte concentration au niveau du centre, du nord et du sahel. Les organisations paysannes sont réparties dans plus de 7 000 localités du pays.

116. Le secteur privé sera davantage impliqué dans les aménagements, la gestion et la préservation de l'environnement et la valorisation des produits technologiques mis au point par la recherche. Il s'agit des entreprises industrielles, commerciales et artisanales, des concessionnaires de zones de chasse, des exploitants de bois et autres produits forestiers non ligneux, des mareyeurs, etc. Les entreprises commerciales et industrielles seront encouragées à adopter les pratiques les meilleures du point de vue écologique et à évaluer l'impact de leurs activités sur l'environnement. En outre, on assiste de plus en plus à l'émergence de bureaux d'études offrant diverses prestations (études, conseil, formation, réalisation) dans le domaine de l'environnement. Leur contribution au développement durable et à l'instauration d'une saine gestion de l'environnement sera de plus en plus importante (études, analyses, et propositions de solutions). Ce panel d'institutions et de directions et d'ONG a permis d'élaborer des études thématiques sectorielles sur des questions touchant à la diversité biologique.

117. Les institutions de formation souffrent de manque d'enseignants de haut niveau et une insuffisance d'infrastructure et d'équipement (laboratoires, appareils de mesures, etc.). Par ailleurs une révision des curricula de formation s'avère nécessaire. L'insuffisance des moyens de travail, l'accès difficile aux sources d'information et le manque d'un environnement scientifique adéquat constituent des barrières au renforcement des capacités individuelles. Le renforcement des capacités des acteurs, notamment des producteurs sur le terrain et tributaire aussi des moyens dont disposent les structures de formation et de sensibilisation.

### *Au niveau individuel*

118. L'effectif du personnel du ministère en charge de la gestion de l'environnement est estimé à 1086 agents dont 73,4 % sont des forestiers<sup>34</sup>. Ceci est le reflet d'une part de l'évolution historique des politiques environnementales et d'autres des préoccupations majeures liées à la dégradation des ressources naturelles notamment forestières. Il s'en suit un déséquilibre les efforts de prise en compte des questions environnementales émergentes dans les cadres de planification et les capacités opérationnelles.
119. Il faut également noter qu'il existe des compétences scientifiques et technologiques au sein des universités et centres de recherche mais qui ne sont pas suffisamment valorisées en dehors de leurs « niches ».

### **3.2. AU NIVEAU SOUS-REGIONAL**

120. Au niveau de l'espace sahélien, il existe des structures de coopération scientifiques et techniques en matière de recherche sur l'environnement qui peuvent contribuer au renforcement des capacités. Il s'agit en l'occurrence de :
- Le Centre Régional Agro-Hydro-Météorologique (AGHRYMET) basé à Niamey (Niger) dont les actions visent l'amélioration des connaissances sur le milieu biophysique en vue des productions agro-sylvo-pastorales ;
  - Le Centre International de Recherche-Développement de l'Élevage en zone subhumide (CIRDES) basé à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) s'intéresse au développement et à la promotion de l'élevage dans la sous-région ;
  - L'Institut du Sahel (INSAH) joue un rôle de facilitation des actions de recherches et de développement à travers la mise en place de mécanismes de coopération scientifique.
  - Le 2iE basé à Ouagadougou assure des formations professionnelles de niveau technicien supérieur et 3<sup>ème</sup> cycle en gestion de l'Environnement, GIRE, hydraulique, aménagement, Génie rural, SIG, etc.
  - Les institutions internationales de recherche (CORAF/WECARD, l'ICRISAT, l'ILRI, l'ADRAO, le FARA, l'IFDC, l'IRD, le CIRAD, le CIFOR, le CREPA, etc.)
  - L'école des spécialistes de la faune de Garoua (Cameroun) où plusieurs agents Burkinabé y ont séjournés formaient jusque là des techniciens supérieurs. Cette école a entamé une réforme où elle se prépare à ouvrir un cycle supérieur à partir de 2007. Cette perspective sera une opportunité de disposer des cadres de haut niveau en faune et à moindre coût en comparaison avec les pays européens ou l'Amérique.

---

<sup>34</sup> Cf. PDA, 2006

### **3.3. SYNTHÈSE DES DÉFICITS DE CAPACITÉS PAR ACTEURS**

121. Une lecture de l'inventaire réalisé par le SP/CONEDD permet de synthétiser ainsi qu'il suit, les déficits de capacités au niveau des acteurs relais ou structures d'appui :

#### ***3.3.1. L'Etat et ses démembrements***

122. La faiblesse des ressources humaines aux plans des profils, compétences et des effectifs des cadres disponibles. Les hommes, même avec un niveau suffisant de connaissances, ne sont pas toujours capables de les mettre au service du développement ou d'assurer un bon suivi des dossiers. Être compétent, c'est, de plus en plus, être capable de gérer des situations complexes et instables ; ce que bon nombre de cadres impliqués dans la gestion des questions environnementales ne sont pas capables de faire.

123. La faiblesse de l'organisation administrative concernant particulièrement les systèmes internes de gestion publique (mécanisme d'information, de concertation et de coordination) et le manque d'un mécanisme établi et de procédures appropriées de concertation et de coordination pour faciliter une meilleure synergie des actions dans le domaine du développement aux différents niveaux de l'action gouvernementale. Cela se traduit, en matière environnementale par la multiplication des documents de référence et stratégique, ainsi que par une faible internalisation au sein même du MECV des documents produits.

124. La faiblesse des capacités opérationnelles pour mettre en œuvre les décisions prises par le gouvernement, notamment l'absence, l'inadéquation ou la mauvaise qualité des outils programmatiques, la désuétude des supports logistiques et informatiques et la faiblesse des produits statistiques disponibles.

125. S'agissant tout particulièrement des acteurs et institutions de la décentralisation, la jeunesse du processus fait que les nouvelles institutions, en plus des autres faiblesses constatées pour le reste de l'administration, souffrent de modicité de moyens, de faiblesses organisationnelles et de logistiques limités.

#### ***3.3.2. Les Organisations de la Société Civile***

126. En ce qui concerne les Organisations de la Société Civile et particulièrement les ONG, l'on note qu'historiquement, elles ont principalement opté pour une pratique de travail à la base qui les a rapprochés des populations les plus isolées, les moins structurées et les plus vulnérables. Ce type d'interventions a eu un impact positif sur l'amélioration des services de base aux populations. Il a aussi favorisé l'émergence de nouvelles pratiques associatives et de nouvelles compétences en gestion chez les organisations communautaires de base.

127. Cependant ce travail en rapproché comporte aussi des limites, principalement son faible impact sur la prise en charge locale. On a constaté en effet une certaine difficulté à assurer la pérennité des services mis en place à cause de stratégies trop peu préoccupées d'auto portance et de viabilité financière à long terme. L'horizon étroitement local de planification des projets et la non prise en compte de

l'environnement politique, économique et institutionnel n'ont pas facilité l'identification des créneaux et des stratégies de développement les plus porteuses. Les problèmes ont souvent été abordés suivant une approche communautaire centrée sur le groupe plutôt que selon une approche de développement axée sur les potentialités locales à mettre en valeur et sur une analyse des goulots d'étranglement des secteurs d'intervention ou des filières économiques.

128. Un des griefs que l'on porte aujourd'hui aux ONG et qui limitent leurs capacités de mobilisation de ressources financières et de coopération avec les autres acteurs du développement rural est « la gestion opaque et patrimoniale de certaines d'entre elles ». Certains responsables d'ONG ne considèrent pas que rendre compte de leur gestion soit un devoir. Cela est notamment valable pour les ONG qui ne disposent pas d'une base sociale et se limitent, en termes de membership, à quelques amis ou parents. De telles ONG se caractérisent par ailleurs par la faiblesse des ressources humaines de leur staff en terme de quantité (masse critique) et de qualité (niveau et profil de compétence professionnelle).

#### **3.4. ANALYSE DES PROBLEMES MAJEURS LIES AU RENFORCEMENT DES CAPACITES**

129. D'une manière globale, les efforts importants déployés par le Burkina Faso en matière de gouvernance environnementale, lui vaut sa reconnaissance comme pays leader en Afrique de l'Ouest en matière de gestion de l'environnement mondial. Cependant, le niveau ainsi atteint induit des défis et des attentes plus importants vis-à-vis des populations et de la communauté internationale que seule la volonté politique et la détermination des acteurs ne peut satisfaire. Il apparaît nécessaire d'opérer des ajustements au niveau conceptuel, institutionnel et opérationnel en vue de corriger le profond déséquilibre entre ces défis/attentes et les capacités actuelles, notamment celles du ministère en charge de l'environnement.

130. Les problèmes majeurs qui s'y rapportent sont (i) difficultés de représentation et de perception des questions d'environnement par les gouvernants, les structures décentralisées et le grand public, (ii) problème structurel de la gestion de l'environnement, (iii) l'insuffisance des moyens opérationnels (humains, matériels/équipements, financiers) (iv) « fuite des cerveaux » par manque de mécanismes adéquats de motivation, (v) manque de coordination (approche sectorielle) dans la mise en œuvre des diverses AME, projets et programmes y afférant, (vi) faiblesse de la représentation des techniciens africains dans les instances de décision clés du système des AME et (vi) impertinence de certaines stratégies d'appui (Recrutement de consultants internationaux, critères restrictifs de financements, etc.).

## **IV. BESOINS EN RENFORCEMENT DE CAPACITE**

### **4.1. ENJEUX ET DEFIS DU MOMENT**

131. Les principaux enjeux et défis du moment sont les suivant :
- Développer les capacités nécessaires à la mise en œuvre des principales conventions sur l'environnement
  - Positionner l'Environnement au Burkina comme l'un des principaux leviers du développement national, en référence aux services et fonctions que jouent les écosystèmes dans la fourniture de biens et services, d'un pays dont l'économie est fortement tributaire du secteur primaire.
  - Elargir les capacités techniques du Ministère en charge de l'environnement en vue de lui permettre d'assurer pleinement la coordination et la mise en œuvre de la politique en matière d'environnement sur la base des orientations et options politiques définies par le Gouvernement.
  - Faire évoluer le SP/CONEDD au niveau structurel et opérationnel en conformité avec ses missions de coordination de la politique environnementale et de concertation.
  - Développer une masse critique de compétences pour la mise en œuvre des AME aux Burkina Faso en corrigeant notamment le problème structurel identifié dans la formation de base des agents de l'état.
  - Améliorer sensiblement la capacité de gestion et d'intervention sur le terrain du MECV, sur la base d'une organisation et d'un équipement (logistique y compris) appropriés.
  - Développer de grandes capacités dans certains thèmes émergents de la gestion de l'environnement (Problèmes de l'environnement mondial, nouveaux mécanismes de financement, négociation dans les AME, etc.).
  - Promouvoir l'expertise Burkinabé dans les plus hautes instances de décisions des AME au niveau international.

### **4.2. INVENTAIRES DES BESOINS PRIORITAIRES**

#### ***4.2.1. Dans le domaine de la lutte contre la désertification***

##### ***Au plan systémique***

132. En dépit des importants acquis enregistrés en matière de LCD, il existe un besoin d'amélioration de la chaîne de gouvernance environnementale dans les domaines de l'élaboration et de suivi des politiques, de la gestion des risques liés à l'évolution de l'environnement et de mécanisme de financement durable.

133. En effet, pour rendre la lutte contre la Désertification efficace, le Mécanisme mondial préconise une conciliation de l'offre et de la demande en financement au niveau de chaque pays. Cela permet de prendre connaissance de l'écart entre ce qui est requis pour inverser les tendances à la désertification d'une part, et ce qui est actuellement disponible et investi dans la lutte d'autre part. Ce manque à gagner est l'élément primordial qui devrait faire l'objet d'une attention particulière de la part des acteurs en présence, en l'occurrence le Gouvernement et ses partenaires au développement.
134. Selon les résultats de l'évaluation des besoins additionnels pour la mise en œuvre du PO/PAN effectuée par le SP/CONEDD en 2003, le Burkina Faso a besoin d'injecter entre 2004 et 2018 un montant annuel variant de 233,7 milliards de CFA sur les 3 premières années à 6,8 milliards (en CFA constants réf. 2003) sur les 5 dernières pour combattre efficacement la désertification.
135. Cette évaluation a pris en compte les domaines prioritaires de (i) la Planification de l'aménagement du territoire, (ii) la Mise en œuvre de la politique en matière de population, (iii) la Restauration et l'amélioration de l'environnement physique (sols, couvert végétal, ressources en eau, ressources halieutiques et fauniques), (iv) l'Accroissement des revenus des couches défavorisées, (v) l'Accès des populations à l'éducation, aux soins de santé primaire et à l'eau potable, (vi) l'Expertise nationale en LCD et la valorisation du savoir-faire local, (vi) la Bonne gouvernance écologique, (vii) la Recherche appliquée sur la désertification et (viii) la Gestion concertée des ressources transfrontalières.
136. Aussi, l'appui à la mise en œuvre du programme de gestion des ressources forestières et fauniques constitue un maillon essentiel de la stratégie de renforcement des capacités en LCD.

#### *Au plan institutionnel*

137. Au plan institutionnel, il s'agira de prendre les dispositions financières pour pérenniser les organes mis en place notamment le point focal, le comité de pilotage, la commission thématique, le réseau des membres de la société civile en LCD, et les cadres de concertations au niveau déconcentré et décentralisé.
138. Les collectivités territoriales et les organisations de la société civile ont besoin d'être accompagnés par (i) des outils et instruments permettant de s'approprier le PAN/LCD afin d'en assurer une prise en compte effective dans leurs plans d'actions, (ii) des compétences techniques et des mécanismes financiers adaptés à l'action décentralisée, (iii) l'amélioration du cadre de gouvernance locale de l'environnement notamment les mécanismes de collaboration avec les Services techniques, (iv) la promotion des cadres locaux de concertation et (v) l'Extension du réseau des centres de documentation sur l'environnement à l'ensemble des régions du pays.

### *Au plan individuel*

139. Les besoins individuels prioritaires sont relatifs à une meilleure valorisation des savoirs locaux, l'intensification de l'éducation formelle et non formelle sur les questions de LCD, la capitalisation et diffusion des expériences et acquis du processus de GDT pour une plus large appropriation, le développement des compétences complémentaires notamment en MDP et suivi-évaluation.

### *3.2.2. Dans le domaine de la conservation de la diversité biologique*

#### *Au niveau systémique*

140. A l'horizon 2015, l'ambition du Ministère est que la conservation de la diversité biologique entre dans les mœurs, grâce à la généralisation des pratiques de conservation in situ et la mise en place d'infrastructures de conservation ex situ.

141. Pour y parvenir, le ministère souhaite mettre au point des mesures de conservation in situ, former les acteurs à la mobilisation des ressources du FEM pour appuyer la mise en œuvre de ces mesures, créer des infrastructures de conservation ex situ pour les espèces menacées de disparition au Burkina Faso et contribuer à une meilleure maîtrise des cycles des projets du FEM par la formation et/ou la diffusion de l'information auprès des acteurs.

142. *Par rapport aux mesures de conservation in situ*, Il s'agira de renforcer les capacités :

- ✓ Du Personnel des services techniques sur leurs futurs rôles dans le cadre de la décentralisation.
- ✓ Des groupements de gestion forestière en les dotant d'outils techniques et organisationnels pour assurer une gestion durable des ressources forestières.
- ✓ De l'Etat et des institutions locales pour un meilleur contrôle local des ressources, assorti de droits et d'obligations clairement reconnus et d'un mécanisme qui garantisse une distribution équitable des avantages.
- ✓ Des organes des collectivités territoriales en matière législation environnementale

143. *Par rapport la mobilisation des ressource, Les actions prioritaires suivantes on été proposées :*

- ✓ Le renforcement des capacités des populations en planification des projets :
- ✓ Le renforcement des capacités en représentation du Pays aux différentes rencontres internationales.

144. *Par rapport à la conservation ex situ,*

- ✓ Recruter et/ou former des spécialistes et de recyclage sur la gestion des ressources génétiques aux différents niveaux pour leur permettre de maîtriser les technologies en cours en matière de gestion des dites ressources.

- ✓ Créer une banque nationale de gènes pour faciliter la conservation des semences collectées
- ✓ Accroître la capacité de l'herbier national afin de lui permettre, non seulement d'accueillir mais aussi d'assurer une bonne conservation du matériel à rapatrier, de celui déjà sur place et de celui qui sera récolté.
- ✓ Créer un jardin botanique national capable d'assurer une bonne conservation des diversités intra et inter-spécifiques de la flore burkinabè et particulièrement celles des espèces menacées de disparitions et de celles à reproduction végétative.
- ✓ Créer un arboretum national.
- ✓ Actualiser le cadre national sur la prévention des risques biotechnologique en y explicitant la vision nationale sur les OGM.

#### *Au niveau institutionnel*

145. Il s'agit de renforcer les capacités du SP/CONEDD pour le suivi de la mise en œuvre de la convention sur biodiversité, notamment en opérationnalisant une autorité scientifique pour améliorer la prise de décision. Le cadre de concertation pourrait être revisité pour y améliorer le quota de participation de la société civile au cadre de prévention des risques biotechnologiques.

#### *Au niveau individuel*

146. Les besoins prioritaires sont relatifs, aux différentes échelles, au développement des compétences en formation continue du personnel, le développement des compétences en étude d'impact environnementale et des spécialités scientifiques, le renforcement des capacités de plaidoyer, de formulation de projets et « fundraising ».

### ***3.2.3. Dans le domaine de l'adaptation à la vulnérabilité et aux changements climatiques***

#### *Au niveau systémique*

147. Le Burkina Faso est à la recherche de ressources nécessaires à la mise en œuvre du PANA. Au regard de l'importance de l'appropriation nationale pour s'assurer de la durabilité il est important que la communauté internationale mobilise un financement adéquat pour les besoins de renforcement des capacités identifiés par le pays dans ce cadre.
148. Les efforts doivent tendre vers le renforcement des capacités techniques pour l'élaboration des politiques et l'évaluation des progrès réalisés, l'appui à la réalisation du schéma directeur de la statistique. et le renforcement du système d'information et de partage des connaissances entre les institutions de collecte de données, de recherche et de formation sur le climat.

149. La mise au point d'un programme d'action intégré qui tienne compte de l'importance de la recherche et de la formation pour le renforcement des capacités est également reconnu prioritaire.

#### *Au niveau Institutionnel*

150. Au plan institutionnel, il s'agira de renforcer les structures du CRA et de l'EIER, le système d'observation sur le climat, la collaboration entre service de la météorologie et les institutions de recherche. Il apparaît indispensable de créer une unité de bioclimatologie en collaboration avec les institutions de recherches nationales et régionale, un réseau national de suivi en temps réel des paramètres du climat.

151. Les autres domaines prioritaires peuvent se résumer comme suit :

- Le développement et renforcement des capacités et des compétences techniques pour mener à bien des évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation et les intégrer aux programmes de développement durable et pour élaborer des programmes nationaux d'adaptation;
- Le renforcement des établissements nationaux de recherche et de formation et, le cas échéant, création de telles structures, pour assurer la pérennité des programmes de renforcement des capacités;
- Le renforcement des capacités des services météorologiques et hydrologiques afin de recueillir, d'analyser, d'interpréter et de diffuser des informations météorologiques et climatiques pour appuyer la mise en œuvre de programmes nationaux d'adaptation;
- La fourniture d'un appui pour la constitution de réseaux entre ces institutions et entre celles-ci et les institutions compétentes des pays développés Parties;

#### *Au niveau Individuel*

152. La satisfaction des besoins individuels dépend des capacités des institutions à offrir des services de formation adaptée. Les formations de base offertes par les Universités et les Ecoles spécialisées seront complétées par des ateliers de formation spécifiques ou des séjours dans des laboratoires spécialisés des pays du Nord ou du Sud afin de s'approprier une méthodologie de travail dans le cadre de l'inventaire des gaz à effet de serre ou dans la modélisation du climat et de ses impacts sur les populations et l'environnement.

153. L'organisation de stages de formation, de séminaires et de programmes d'échanges à l'intention du personnel des institutions des pays en développement et des institutions compétentes d'autres pays en développement et de pays développés.

### **4.2.4. Dans le domaine de la gestion intégrée des ressources en eau**

#### *Sur le plan systémique*

154. Les besoins prioritaires sont :

- Appui méthodologique à la Direction des Ressources Humaines du Département chargé de l'eau en Formulation d'une politique de gestion des ressources humaines et pour le Pilotage et suivi/évaluation du Plan de formation

### *Au niveau institutionnel*

155. Il s'agira d'Appuyer le ministère chargé de la gestion de l'eau pour le redéploiement du personnel de l'Administration ou par la responsabilisation du secteur privé pour répondre aux besoins des acteurs à la base. Les capacités des personnels du SP/PACIGRE devront être renforcées, principalement en matière de gestion technique (connaissance, suivi, protection) des ressources en eau, des usages et des milieux associés par la mise en œuvre de système d'information sur l'eau, de la police de l'eau, etc. : formation à la GIRE de l'ensemble des personnels des départements chargés de l'eau et de l'environnement; formation en suivi/évaluation (qualitatif et quantitatif) de la ressource, en suivi de la demande, des usages et des besoins des écosystèmes ; formation des agents chargés de la Police de l'Eau ; formation en planification et schémas d'aménagement et de gestion de l'eau ; formation en suivi/évaluation d'impact.

### *Au niveau individuel*

156. Les besoins sont :

- Les capacités des acteurs du secteur public de l'eau impliqués dans la GIRE sont renforcées : Formation à la GIRE des cadres de catégories A des autres départements ministériels concernés par la gestion des ressources en eau ; Formation à la GIRE des agents des organismes de bassins sur la GIRE; Formation à la GIRE des agents des collectivités locales
- Les capacités des acteurs du secteur privé sont renforcées en matière de GIRE, à travers la formation d'un échantillon représentatif de cadres techniques (dirigeants d'entreprises et de bureaux d'études, agents de conception et d'exécution, etc.) : formation à la GIRE des agents du secteur privé.
- Les organes de gestion locale de l'eau (CLE, Agences de Bassin) sont outillés au regard des attentes.

### **4.2.5. Polluants Organiques Persistants**

#### *Au niveau systémique*

157. Les besoins sont :

- Appui à la diffusion des directives BAT/BEP de la Convention de Stockholm ;
- Elaboration d'un cadre juridique adapté à la gestion des déchets biomédicaux ;
- Elaboration et adaptation des textes réglementaires à appliquer pour la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la stratégie et des plans d'actions.

### *Au niveau institutionnel*

158. Les besoins prioritaires sont :

- ✓ Renforcement de la concertation pour l'échange d'informations ;
- ✓ Formation d'un échantillon représentatif de cadres techniques (dirigeants d'entreprises et de bureaux d'études, agents de conception et d'exécution, etc.) du secteur privé et de la société civile ;
- ✓ Développement des compétences de la structure de coordination de la convention de Stockholm sur la gestion écologiquement rationnelle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets ;
- ✓ Renforcement des équipements des structures de contrôle et d'analyses ;
- ✓ Renforcement des capacités des laboratoires de l'UO pour l'analyse des résidus et/ou pour la détermination de nouvelles méthodes et techniques de dégradation des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets : laboratoires d'écologie du CEPAPE et du Centre de Recherche en Sciences Biologiques (CRSBAN) ;
- ✓ Renforcement des capacités de la commission nationale de contrôle des pesticides (CNCP) en vue d'assurer l'information ;
- ✓ Renforcement du Réseau d'Echange d'Informations Chimiques (REIC) ;
- ✓ Renforcement des capacités du CNRST (INERA et IRSAT) en vue d'assurer l'information sur la pollution des sols par les pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets.

### *Au niveau individuel*

159. Au niveau individuel les besoins sont :

- ✓ Formation des cadres du SP/PAGIRE et des organes des bassins en politique et coopérations internationales.
- ✓ Formation des agents de la douane et du Laboratoire National de Santé Publique en identification des POPS.
- ✓ Formation professionnelle initiale de compétence en la matière pour l'Etat, les collectivités territoriales et le secteur privé et la société civile.
- ✓ Sensibilisation, information et éducation des parties prenantes sur la gestion écologiquement rationnelle des sources d'émissions.
- ✓ Développement des compétences nationales sur la gestion écologiquement rationnelle des sources d'émissions des dioxines et furannes.
- ✓ Formation aux techniques l'évaluation, de stockage, à la gestion et au suivi évaluation des POPs.
- ✓ Renforcement des compétences des media sur la gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets.

#### **4.2.6. Besoins Prioritaires Communs aux AME**

##### ***Au niveau systémique***

160. Il ya un besoins urgent de renforcement des capacités nationales de suivi-évaluation, de capitalisation et d'information-éducation-communication sur la base d'un audit des systèmes existants en vue de leur rationalisation.
161. Les mesures de renforcement des capacités sur les textes et règles régissant le domaine de l'environnement devront prioritairement porter sur :
- La traduction en langues locales (avec illustrations) et la mise à la disposition des acteurs notamment à la base des différents documents ;
  - Du point de vue des Cadres de concertation, il ressort l'existence de plusieurs cadres mais peu sont fonctionnels. la raison principale étant le manque de moyens financiers. Le renforcement de capacité en ce devrait porter sur des mécanismes de financement. Ceci est possible à travers les projets et programmes issus de négociations de la Convention sur la Diversité Biologique.
162. Le financement de la gouvernance environnementale à toutes les échelles reste aléatoire et dépendant de la capacité de conception des projets/programmes ainsi que de plaidoyer/lobbying. Le renforcement de l'interdisciplinarité au sein des directions techniques du ministère permettra d'accroître ce type de capacité. Des efforts complémentaires seront également nécessaires en matière de motivation du personnel.

##### ***Au niveau Institutionnel***

163. Le besoin institutionnel le plus urgent est le renforcement et la rationalisation des capacités du SP/CONEDD en tant que organe central de coordination et de concertation en matière de gestion de l'environnement. Les capacités nécessaires sont d'ordre politique, structurel, technique, logistique et financier.
164. Au plan politique il s'agit de prendre les dispositions administratives nécessaires permettant à l'institution de recentrer ses activités sur ses missions premières, à savoir la coordination, le suivi et l'appui de la concertation. Les capacités structurelles réside dans l'amélioration du cadre de collaboration entre le SP/CONEDD d'une part et les directions technique du ministère en charge de l'environnement, et d'autre part les autres institutions et/ou servies techniques dont notamment le CAPES, le ministère en charge de la prospective, les institutions spécialisées de recherche et de formation. Les capacités techniques concernent la mise à disposition et le recrutement d'experts complémentaires dans tous les domaines clés de la gouvernance environnementale afin de constituer un véritable pôle d'excellence en environnement avec des capacités avérées en conception/planification basée sur une vision holistique, lobbying/plaidoyer et défense des intérêts nationaux au plan international. Les capacités logistiques sont relatives à la construction d'un siège équipé à la hauteur des ambitions, offrant un cadre de travail propice et écologiquement « cost-effective ». Les équipements et matériels roulants, informatique ainsi que des logiciels adaptés pour l'acquisition et la gestion de l'information environnementale devraient être améliorés. Il y a un besoin de

mécanisme approprié de motivation du personnel de manière à assurer une valorisation conséquente de l'expertise qui sera développée. Dans le même sens un mécanisme de financement conséquent durable des activités du SP/CONEDD devrait être mis en place.

165. Plusieurs autres besoins sont manifestés tels que les besoin d'équipement, en formation du personnel en modélisation environnementale, en recherche de financement etc.
166. Les points focaux des AME doivent, au-delà de leur participation aux COP et de la coordination de l'élaboration des communications nationales, être capables de maîtriser les contenus des conventions, leurs implications de manière à et défendre objectivement les positions nationales au plan régional et international. Des dispositions politiques doivent être prises pour faciliter la valorisation de l'expertise nationale auprès du FEM, en profitant des dispositions des différentes conventions en la matière (association de spécialistes aux différentes délégations aux COP, proposition d'experts nationaux aux comités scientifiques et technologiques ou au STAP, etc.).

#### ***Au niveau Individuel***

167. La sensibilisation et l'information ont été les plus citées pour faire mieux connaître les concepts relatifs aux AME aux différents acteurs. A ce niveau une vulgarisation des documents pertinents est plus que nécessaire (documents traduits dans les langues locales du Burkina Faso) ainsi que des technologies appropriées.
168. Aussi, la formation en plusieurs domaines tels que la conception et la gestion des projets environnementaux par les acteurs à la base, le plaidoyer et la Recherche de financement, et les méthodologies de rédaction des projets entrant par exemple dans le cadre du FEM ONG permettront d'avoir plus de moyens en vue de la mise en œuvre effective les AME.
169. Le besoin en ressources humaines dans des disciplines « nouvelles » ou émergentes (planification stratégique, taxonomie, Evaluations environnementales, éducation environnementale, biosécurité, GIRE, aménagement du territoire, législation et économie environnement, MDP, formulation de projets suivants les canevas du FEM et de ses agences de mise en œuvre, etc.
170. En ce qui concerne les acteurs à la base, des stratégies intégrées de communications adaptées devront être développées et mises en œuvre en valorisant par exemple les projections cinématographiques, théâtre forums, pièces théâtrales, spots télé, bandes dessinées en plusieurs langues, etc. de manière à accélérer une plus grande prise de conscience. Il sied là de saluer l'initiative de beaucoup appréciés par les acteurs.
171. De plus, mise en place d'un Système de Gestion de Base de Données environnementales et d'une bibliothèque permettront aux acteurs d'être régulièrement informés.

#### **4.2.7. Besoins prioritaires des acteurs**

172. Les besoins prioritaires des acteurs sont :

- Accroissement des ressources humaines en quantité et en qualité par le recrutement et la formation. Le PDA et la stratégie de Bali constituent de bonnes bases à cet effet.
- Acquisition de matériel et d'équipement technique et technologique (notamment l'équipement en nouvelles technologies de l'information et de la communication, en technologies propres, technologies renouvelables, technologies en matière d'enseignement et de recherche scientifique);
- Sensibilisation, information, communication en matière d'environnement et sur les technologies ;
- Amélioration des textes réglementaires et législatifs et la facilitation de leur appropriation
- Elaboration des outils de suivi évaluation et de mise en cohérence des interventions.
- Développement des capacités de suivi-contrôle au niveau régional et local en termes d'outils d'évaluation et en moyens d'accès.
- Renforcement des moyens de fonctionnement des cadres de concertation.
- Les besoins prioritaires des universités et centres de recherche sont relatifs à l'Équipement de laboratoires et matériels de recherche, le financement du PSRS et le renforcement des capacités de formulation de projet/programmes de recherche, et l'attribution de bourses de qualification de l'expertise nationale en recherche.
- Les partenaires techniques ont spécifiquement besoin d'un cadre d'intervention harmonisé /cohérent avec le leadership du gouvernement.
- Quant au secteur privé, il a besoin d'une réduction des taxes d'importation et d'exportation sur les produits de la technologiques liés à l'environnement et d'une facilité d'accès au marché financier et à celui de la technologie. Par ailleurs, il a aussi besoin de la consolidation d'un pôle de compétences régionale pour apporter des réponses africaines au renforcement des capacités.
- Les organisations des producteurs, les leaders d'opinion et les collectivités décentralisées ont le besoin spécifique d'Alphabétisation car un grand nombre d'entre eux ne peuvent accéder à l'information et à la communication grâce à la documentation. En outre, ils ont besoin d'outils d'information et de formation environnementale adaptée à leurs conditions sociales spécifiques.

## V. STRATEGIE DE MISE EN OEUVRE

### 5.1. LES DEFIS A RELEVER

173. Le développement/renforcement des capacités est un processus d'acquisition de savoir, de biens et ou de cadre institutionnel favorables, qui doivent permettre aux acteurs de développer de nouvelles aptitudes afin d'adopter de nouvelles responsabilités, attitudes et valeurs. C'est un processus qui suppose des changements fondamentaux dans la culture des institutions publiques comme des organisations locales, dans les attitudes et le comportement des différents acteurs. Gérer ses changements dans le domaine de l'environnement est d'un impératif stratégique pour le Burkina aussi bien pour la performance des ses institutions que le développement durable pour lequel il a opté. Mais gérer de tels changements va au-delà de simples actions ponctuelles et appelle une approche stratégique plus globale et une intervention graduelle à court, moyen et long terme.

174. En effet **l'analyse des causes profondes** de l'état actuel des capacités de gestion de l'environnement au Burkina, révèle que **le problème dans le développement/génération des capacités dans ce domaine est d'ordre structurel** ; les structures de formation de l'Etat, l'architecture institutionnelle et les cadres législatifs et réglementaires, ont tous été mis en place dans la logique de la gestion forestière coloniale, et n'ont pas connus d'évolution significative leur permettant de prendre en charge la gestion de l'environnement y compris ses thèmes émergents. La présente stratégie ambitionne d'une part, de s'attaquer aux causes profondes du déficit de capacités en gestion de l'environnement au Burkina, mais d'autre part de répondre aux exigences actuelles de capacités pour la mise en œuvre des principales conventions post Rio.

175. La stratégie s'articule autour de cinq domaines d'appui avec des interventions tant au niveau, systémique, institutionnel qu'individuel. Elle est divisée en trois phases, à court, moyen et long terme avec comme l'horizon temporel *la prospective Burkina 2025*. La première phase fait l'objet d'un projet prioritaire et couvre la période 2008-2010.

### 5.2. GRANDS PRINCIPES DE LA STRATEGIE

176. Les principes directeurs qui sous-tendent l'élaboration de cette stratégie, en rapport avec la vision du Ministère en charge des questions environnementales, sont les suivants :

- L'approche programme sérié en phases dans la mise en œuvre pour s'assurer que les besoins qu'implique ce processus de changement seront globalement et graduellement pris en charge, et ce en phase avec *la prospective Burkina 2025* ;
- L'approche proactive de la gestion du changement afin d'anticiper les changements à venir et institutionnaliser le processus ;
- L'exigence de résultats et partant d'impacts, sur la base d'un cadre stratégique de d'indicateurs de performance bien précis ;

- Le partenariat sur la base de la subsidiarité de façon à s'assurer que chaque dépositaire d'enjeux est impliqué sur la base des avantages comparatifs qu'il présente ;
- Le rapport coûts/efficacité par le choix des meilleures options. Le choix par exemple de la formation à distance groupée pour plusieurs pays de la sous région et par vidéo conférence, est une bien meilleure option que d'envoyer les stagiaires à l'étranger ;
- L'appropriation et la pérennisation, par l'ancrage institutionnel du projet et le choix de certaines stratégies de mise en œuvre.

### 5.3. AXES STRATEGIQUES

177. L'inventaire des besoins en renforcement des capacités réalisé dans les deux premières étapes du processus ANCR a permis d'identifier un certain nombre de besoins que nous regroupons sous Cinq (5) domaines clés d'intervention. Les axes ainsi identifiés sont :

***Axe 1 : Renforcement des capacités d'élaboration et de coordination de politiques et stratégies intersectorielles du Ministère en charge de l'environnement***

***Axe 2 : Amélioration de la capacité opérationnelle et managériale des structures (déconcentrées, décentralisées) et des acteurs (organisations de la société civile, communautés de base, secteur privé...) impliqués dans la gestion de l'environnement***

***Axe 3 : Renforcement des capacités du Burkina dans la gestion des AME et de son leadership dans la coopération sous régionale***

***Axe 4 : Renforcement du système national de recherche, des capacités scientifiques, technologiques et de formations relatives à la gestion de l'environnement***

***Axe 5 : Consolidation et appropriation des systèmes d'information, de communication et de suivi évaluation de l'environnement par les acteurs***

178. Ces cinq axes identifiés constituent les cinq composantes du plan d'action ci-dessous développé, où y sont précisés leurs contenus respectifs.

## VI. PLAN D'ACTION

### 6.1. BUT ET OBJECTIFS

#### 6.1.1. *But*

179. Pour le BF, le processus ANCR se présente comme une opportunité d'identifier, de renforcer ses atouts et d'exploiter de manière plus judicieuse son potentiel de ressources humaines, matérielles et financières dans sa progression vers les objectifs de développement du millénaire, en particulier les objectifs liés à l'environnement et aux ressources naturelles. Il s'agira notamment d'amener tous les segments de la société à considérer et à utiliser l'environnement comme un pilier du développement durable, au même titre que l'économie, les services sociaux de base et la culture. Cela passera, entre autres, par le développement des compétences, la motivation et la bonne gouvernance des compétences pour une mise en œuvre des Accords multilatéraux sur l'environnement, en particulier les Conventions et autres instruments issus de Rio, centrée sur les réalités du pays et non tournées vers la lettre de ces accords.

#### 6.1.2. *Objectifs*

180. Etablir une masse critique de ressources humaines, d'outils et d'approches pour une gestion efficace et durable des ressources naturelles et de l'environnement au niveau national et dans les collectivités territoriales, dans les cadres normatifs des AME.

### 6.2. COMPOSANTES DU PROGRAMME

**Composante 1 : Renforcement des capacités d'élaboration et de coordination de politiques et stratégies intersectorielles du Ministère en charge de l'environnement**

#### *Analyse de la situation de référence:*

181. Le Burkina Faso est signataire des principaux AME et a initié d'élaborer à ce titre nombre de plan d'action et programmes. Il a ce titre créé un Secrétariat Permanent (SP/CONEDD) avec comme mission principale d'orienter la politique de gestion environnementale du pays. Toutefois la multitude des engagements à respecter et la propension du SP/CONEDD à vouloir lui-même mettre en œuvre ses AME, lui posent des problèmes d'établir les synergies entre les conventions, de définir les priorités dans l'implication des AME en fonction des objectifs de développement du pays, d'effectif ou de surcharge de travail, de compétences, etc... et à terme d'efficacité simplement. Par ailleurs le Centre d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales (CAPES), qui dépend de la présidence et dont le staff est hautement qualifié, travaille également au niveau stratégique (système) sur certaines priorités de développement national dont l'élaboration d'un plan national de renforcement des capacités. Le CAPES aborde cette question de façon globale et s'appuie sur un compact des capacités à renforcer qui inclut ; la formation, l'incitation, l'amélioration de l'environnement de travail, la logistique et les études thématiques. La Banque Mondiale également est entrain de soutenir un largement national de gouvernance dans le pays.

### ***Alternative envisagée:***

182. Dans sa vision actuelle, le MECV entend placer la gestion de l'environnement au centre du développement économique et social, tant les services des écosystèmes (eau, fertilité des sols, biomasse ligneuse et herbacées, etc..) jouent un rôle de premier dans la formation du PIB. Aussi, le SP/CONEDD, porteur de cette vision, sera renforcé à tous les niveaux, afin de lui permettre de pleinement jouer le rôle stratégique qui lui est dévolue. Il devra se décharger des tâches opérationnelles (Elaboration PANA, CPP, ANCR, etc...) et s'orienté beaucoup plus à initier les processus et à influencer la politique environnementale du Burkina aussi bien au niveau national qu'international. A terme, le SP/CONEDD devra être positionné comme une structure d'élite (Légère et fonctionnelle) des questions d'environnement. Aussi, des relations beaucoup plus fonctionnelles seront établies entre le SP/CONEDD et les Directions Générales qui auront en dernier ressort la responsabilité de développer les plans d'action et d'en assurer la mise en œuvre, sous son *mentoring*. Au CAPES et Ministère chargé de la prospective, seront dévolu le rôle d'intégrer la politique environnement dans les priorités du gouvernement, compte tenu de son ancrage institutionnel stratégique (Présidence de la république). S'y ajoute que le CAPES pourrait faire avancer (en collaboration avec le SP/CONEDD) la perception de l'environnement au Burkina et développer des notes de positions (*position paper*) sur des questions d'intérêts qui se posent au niveau des AME ; Par exemples, la répartition des allocations par pays au niveau du FEM (RAF), positionner la gestion urbaine de l'environnement comme priorité dans les pays pauvres avec un très grand taux d'urbanisation, l'intégration de l'indice de péjoration environnementale dans le calcul des richesses nationale, la bio-piraterie, etc...

### ***Objectifs de la composante 1***

183. Les objectifs de cette composante sont :

- Améliorer le niveau de prise en compte des questions environnementales en tant que pilier du développement durable dans les politiques, stratégies et plans ;
- Améliorer le cadre institutionnel de gestion de l'environnement et du développement durable ;
- Parachever et assurer l'appropriation du dispositif juridique en matière environnementale.

**Composante 2 : Amélioration de la capacité opérationnelle et managériale des structures (déconcentrées, décentralisées) et des acteurs (organisations de la société civile, communautés de base, secteur privé..) impliqués dans la gestion de l'environnement**

### ***Analyse de la situation de référence***

184. Au plan juridique on peut noter que le cadre législatif en matière de gestion des ressources naturelles est défini et les textes réglementaires de mise en œuvre sont en partie déjà pris. Depuis 2006, la communalisation intégrale a consacré la mise en place effective des Collectivités Territoriales dirigées par les organes délibérants

démocratiquement élus au niveau des communes et des régions. Cette politique de décentralisation est venue renforcer la responsabilisation des populations dans la gestion des affaires locales y compris les questions environnementales qui a été fortement appuyée par les projets et programmes (PNGT, PDL, PAD etc.). Ces projets et programmes ont activement contribué à l'animation des cadres de concertation qui ont été mis en place par l'Etat et à la mise en œuvre des outils de planification de certains villages. Il faut également noter que la dynamisation du secteur environnemental dans les politiques nationales de développement à favoriser l'implication de plusieurs acteurs non gouvernementaux (OSC, secteur privé), l'appui à la gestion des activités de promotion et de conservation des ressources environnementales.

185. Toutefois les acteurs à la base ne sont pas encore assez préparés à assumer les nouvelles tâches et responsabilités qui leur sont dévolus dans le cadre de la décentralisation, et le niveau d'équipement aussi bien des structures déconcentrées de l'Etat que des collectivités locales est relativement faible. Ce qui d'ailleurs met les cadres de concertation dans une situation de dépendance vis-à-vis des projets qui financent leur fonctionnement, et affecte considérablement leur autonomie de prise de décision en faveur d'une gestion durable de l'environnement.

### ***Alternative envisagée***

186. Il s'agira avant tout de parachever le dispositif juridique de la décentralisation avec l'adoption d'un corpus de textes légaux qui précisent les domaines de compétences transférés ainsi que leurs modalités pratiques de mise en œuvre. Les acteurs à la base seront informés, formés et outillés en rapport avec leurs futures responsabilités dans la gestion décentralisées des ressources naturelles. L'approche préconisée est celle *éco-systémique* qui cherche à pérenniser les services et fonctions des écosystèmes en appui au développement économique et social au niveau local. La mise en valeur des savoirs locaux et des meilleures pratiques en gestion des ressources naturelles, sera une constante dans toutes les stratégies développées. Par ailleurs, les organisations de la société civile seront des partenaires stratégiques eus égard à leurs avantages comparatifs dans la mobilisation sociale. L'amélioration du niveau d'équipement est envisagée pour un meilleur fonctionnement des institutions locales.

### ***Objectifs de la composante 2***

187. Les objectifs retenus pour cette composante sont :

- Développer et mettre à la disposition des collectivités territoriales des outils adaptés de planification et de gestion décentralisées de l'environnement.
- Dynamiser/Mettre en place des mécanismes inclusifs de dialogues permettant une bonne collaboration entre les différents acteurs (étatiques, collectivités territoriales, Organisations de la société civile, secteur privé et communautés de base).
- Valoriser les meilleures pratiques coutumières et /ou les pratiques locales en matière de réglementation de la gestion durable des ressources environnementales.
- Mettre à la disposition des acteurs les ressources (expertises, financières et matérielles) nécessaires à la gestion durable de l'environnement

### **Composante 3 : Renforcement des capacités du Burkina dans la gestion des AME et de son leadership dans la coopération sous régionale**

#### ***Analyse de la situation de référence***

188. L'état satisfaisant de mise œuvre des principales AME par le Burkina, fait qu'il est partout cité en modèle et souvent sollicité comme pays pilote pour de grandes initiatives ; le CPP, TerrAfrica, Initiative de Bali, etc... Le profil scientifique (Ph.D en Environnement) du Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie, contribue grandement au niveau élevé d'engagement du Burkina, pour avoir vite fait de cerner les enjeux et opportunités de la gestion de l'environnement tant au niveau national que mondial. Toutefois la faible capacité des représentants des pays africains (le Burkina y compris) aux rencontres des AME limite considérablement leur capacité à influencer le processus de prise de décision au sein de ces différentes conventions, même pour les décisions qui les concernent ou les impactent directement. Par ailleurs, les bailleurs de fonds qui appuient le secteur de l'environnement au Burkina Faso sont également très actifs avec le PNUD comme chef de file et sont en phase avec les priorités nationales définies par le gouvernement, même si une meilleure coordination de leurs actions respectives est à l'ordre du jour. Par ailleurs, la société civile aspire de plus en plus à davantage de responsabilités dans la gestion de l'environnement au Burkina, mais leur faiblesse à bien des égards, limite les impacts de leurs actions quand bien même qu'elle ait un avantage comparatif réel dans la mobilisation sociale à la base. L'UICN dont le bureau régional est basée à Ouagadougou, est un acteur clé compte tenu de son capitale d'expérience, et travaille beaucoup en ce moment à renforcer la capacité d'intervention des ONG nationales du Burkina. Le secteur privé est de plus en plus impliqué et des modes de gestion de Ressources naturelles faisant intervenir le privé au Burkina (Ranch de gibiers de Nazinga), sont aujourd'hui cités parmi les meilleures pratiques.

#### ***Alternative envisagée***

189. L'appréciation positive que la communauté internationale a du Burkina Faso, l'autorise aujourd'hui à jouer un rôle de premier plan non seulement dans la mise œuvre des AME (en partageant son expérience) mais également et surtout en influençant leur gestion même. Pour ce faire le Burkina devra asseoir une solide coalition au niveau national (en y incluant la société civile et les bailleurs de fonds) et s'ouvrir aux autres pays de la sous région dans la perspective de construire des positions communes sur certaines questions stratégiques (par exemple la RAF du FEM, la soumission de projets en français au FEM, etc..) et initier le dialogue. Pour plus d'efficacité le Burkina veillera toutefois à ne pas se disperser, mais à plutôt se focaliser sur un seul centre d'intérêt ; notamment la lutte contre la désertification eue égard à sa pertinence par rapport aux priorités nationales. Pour le faire, les points focaux des AME devront être formés conséquemment pour le rôle d'interface qu'ils jouent, les orientations politiques nationale et internationale du Burkina clairement définies, et les bases d'un support national et international établis. Dans sa stratégie d'une participation accrue à la gestion des AME le Burkina initiera et/ou soutiendra activement toute candidature africaine (Burkinabé en particulier) aux postes de responsabilité à pourvoir au sein des ces instances, moyennant un accord sur la prise en charge des préoccupations africaines en général et du Burkina en particulier.

### ***Objectifs de la composante 3***

190. Les objectifs de cette composante sont :

- Rendre plus efficace la participation du pays aux différentes rencontres internationales des AME ;
- Dynamiser l'action des points focaux en mettant à leur disposition les ressources nécessaires à une bonne exécution de leur mission ;
- Promouvoir l'expertise burkinabé dans les instances internationales.

### **Composante 4 : *Renforcement du système national de recherche, des capacités scientifiques, technologiques et de formations relatives à la gestion de l'environnement***

#### ***Analyse de la situation de référence***

191. L'essentiel des compétences scientifiques et techniques en gestion de l'environnement est produit par les structures étatiques de formation, notamment par les écoles de formation professionnelles et les Universités. Mais la plupart de ces structures de formation professionnelles ont toutes été mises en place dans la logique de la gestion forestière et forment à profusion des forestiers (qui constituent le gros du personnel du MECV) dont le profil est en décalage avec les besoins de gestion de l'environnement du moment. Les autorités du Burkina ont conscience de ce problème et ont initié la réflexion à ce sujet, notamment en ouvrant des discussions sur le rôle et statut du forestier dans le contexte actuel de la gestion de l'environnement. A l'Université de Ouagadougou, des programmes de DESS pour la plupart ont été conçus (dont certains sur la demande du MECV) et l'Institut Général de l'Environnement et de Développement Durable (IGED) constitue à bien des égards une bonne assise de génération de compétence en gestion de l'environnement. A noter également que l'Université de Ouagadougou dispose d'une unité fonctionnelle d'enseignement à distance en rapport le Campus Numérique Francophone. Des programmes de bourses (de troisième en générale et de formation spécifique de courte durée) des coopérations bilatérales et multilatérales contribuent également au relèvement du plateau scientifique et technique du Burkina en gestion de l'environnement. Toutefois, la mise en cohérence entre les curricula de formation, les besoins (en nombre et qualité) de compétences, et la mise en place d'un mécanisme de veille et de mise à niveau des compétences au rythme des changements, reste à faire.

192. La recherche sur des thèmes d'intérêt pour la gestion de l'environnement est essentiellement du ressort de certaines Institutions internationales (IRD, etc..) alors que le système national de recherche souffre beaucoup de l'insuffisance de moyens technologiques. Ce qui fait que les thèmes de recherche développés sont pour la plupart définis hors du pays et n'ont qu'un intérêt accessoire pour le Burkina. Le Gouvernement du Burkina, conscient des enjeux que représente la recherche pour le développement national, a entrepris d'améliorer le niveau de performance du système de recherche national, notamment en souscrivant à l'initiative de Bali pour un renforcement des capacités scientifique et technologique, notamment par le transfert de technologie. A ce titre, le Burkina a fini d'élaborer sa stratégie nationale pour cet

initiative, pour lequel il a d'ailleurs été choisi comme pays pilote. Par ailleurs, la volonté marquée du Burkina d'intégrer cette stratégie de transfert de technologie dans un corpus cohérent de renforcement des capacités scientifiques et technologique en gestion de l'environnement, explique son choix de l'intégrer dans ce programme national de renforcement des capacités pour la gestion de l'environnement, qui constitue l'unique cadre de référence en la matière.

#### ***Alternative envisagée***

193. Partant des directives des principales AME (qui constituent le cadre de référence mondial) le Burkina entend développer à court terme les compétences nécessaires à leur mise en œuvre mais également mettre en place les mécanismes institutionnels permettant de générer en continu les compétences nécessaires. Ces mécanismes seront soutenus par un cadre légal et juridique approprié, avec un « système de veille » leur permettant d'être au courant des changements en temps réel et de les traduire en termes pratiques dans la génération des compétences. L'option de recourir à des formations à distance par vidéoconférence participe de cette logique. A moyen terme, il s'agira de s'attaquer aux causes structurelles du déficit en capacités de gestion de l'environnement en engagement notamment des réformes progressives du système de formation professionnel et Universitaire pour ce qui concerne la prise en charge de la gestion de l'environnement, notamment avec ses thèmes émergents. A long terme, le Burkina entend consolider les acquis des deux premières phases et rectifier au besoin les insuffisances constatées.

194. Le transfert de technologie sera le principal levier sur lequel le Burkina entend s'appuyer pour relancer la recherche. La formation des chercheurs aux techniques d'élaboration des requêtes de recherche sur certains thèmes émergents de la gestion de l'environnement devra servir de base à plus de travaux sur ces thèmes. Des mécanismes de traitement et de diffusion des résultats de ces recherches seront développés et faciliteront leur prise en compte dans la prise de décision, dans l'élaboration des politiques et des stratégies.

#### ***Objectifs de la Composante 4***

195. Les objectifs retenus pour cette composante sont :

- 1) Créer des compétences sur les nouveaux thèmes de la gestion de l'environnement ;
- 2) Faire des résultats de la recherche, une des bases de prise de décision en matière d'élaboration des politiques et stratégies en environnement ;
- 3) Accroître le niveau de transfert de technologies relatives à la gestion de l'environnement ; MDP, SIG, Laboratoire d'analyse, etc...

## **Composante 5 : Consolidation et appropriation des systèmes d'information, de communication et de suivi évaluation de l'environnement par les acteurs**

### ***Analyse de la situation de référence***

196. En matière d'information de suivi et d'évaluation de l'environnement le Burkina compte a son actif des acquis dont ; un système national d'information sur l'environnement, de nombreuses bases de données sur l'environnement (DEP du MRA, Météo, DGRE , Bunasols, IGB, DGPSA, INSD), le décret relatif à l'application des EIE, des structures de collecte de données (stations météo), des structures spécialisées en suivi environnemental telles la division des compétences de l'information et du monitoring en environnement (SP/CONEDD), la Direction des évaluations environnementales (MECV). Des rapports sur l'état de l'environnement en général sont régulièrement publiés ainsi que d'autres thématiques sur la base des engagements souscrits au niveau des conventions (communications, et rapports de mise en œuvre des conventions). Le Burkina est également membre de nombres de réseau d'échanges d'information sur l'environnement au niveau sous régional et mondial.

197. Toutefois, pour nombreuses quelles soient, les bases de données ne sont pas interconnectées entre elles, ne sont pas souvent mis à jour et des écarts existent souvent entre les données compte tenu de la diversité des sources qui les alimentent. Par ailleurs, il existe un besoin d'équilibre à créer entre la volonté de pérenniser les systèmes d'information en instaurant notamment une redevance à l'accès, et la volonté de mettre *l'information juste* à la disposition des utilisateurs ; faute de quoi il préféreront l'information gratuite (même pas à jour), avec ce que cela implique pour la planification , la gestion et le suivi de l'environnement.

### ***Alternative envisagée***

198. Par ce programme le Burkina va consolider la plupart de ces bases de données autour de la plus significative avec des portails pour chacun des différents départements ministériels concernés. Les sources d'information seront définies et les données collectées seront traitées avec les outils et normes actuellement en vigueur. Les chercheurs seront mis à contribution dans l'élaboration de méthodologie d'analyse et d'interprétation des données. L'objectif ultime étant pour le Burkina d'avoir des données précises et actuelles sur l'état de son environnement mais également sur ses tendances. Par ailleurs, un mécanisme approprié de mis à jour et de pérennisation sera mis en place, sur la base des réussites et échecs connus dans ce domaine. En aval, la finalisation et la mis en œuvre du Programme National d'Education Environnementale est envisagée dans la perspective d'assurer la formation de *l'Eco-citoyen*.

### ***Objectifs de la composante 5***

199. Les objectifs
- Rationaliser/intégrer les systèmes et mécanismes d'Information Environnementale existants ;
  - Améliorer, mettre à jour régulièrement et valoriser les bases de données ;
  - Finaliser et mettre en œuvre le Programme National d'Education Environnementale.

### 6.3. CADRE STRATEGIQUE DES INDICATEURS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

Axes Stratégiques d'Appui	Objectifs	Indicateurs de Renforcement de Capacités		
		Systémique	Organisationnel	Individuel
<p><b>Axe 1 : Renforcement des capacités d'élaboration et de coordination de politiques et stratégies intersectorielles du Ministère en charge de l'environnement</b></p>	<p><b>O S.1.1.</b> Améliorer le niveau de niveau de performance des structures de planification pour une meilleure prise en compte dans les politiques, stratégies et plans, des questions environnementales en tant que piliers</p>	<p><b>I S.1.1.</b> Niveau de prise en compte de l'environnement dans le CSLP et autres plans et stratégies majeurs de développement</p> <p><b>I S.1.2.</b> <i>Plan d'affaire</i> (Business plan) annuel développé par le SP/CONEDD qui intègre une stratégie de financement lui permettant de mobiliser les ressources nécessaires à son bon fonctionnement</p> <p><b>I S.1.3.</b> Nombre de textes législatifs portant création et fonctionnement du SP/CONEDD revus et supportant la vision de développement du MECV</p> <p><b>I S.1.4.</b> Nombre de participations du SP/CONEDD à l'élaboration des politiques multisectorielles en rapport avec le CAPES et le Ministère chargé de la prospective</p> <p><b>I S.1.5.</b> Niveau de parachèvement et d'appropriation du dispositif juridique en matière environnementale</p>	<p><b>I O.1. 1.</b> Existence de cellules environnementales fonctionnelles et opérationnelles dans les structures</p> <p><b>I O.1.2.</b> Niveau de dotation du SP/CONEDD en ressources (financières, humaines et matérielles) pour son bon fonctionnement</p> <p><b>I O.1.3.</b> Niveau de soutien apporté aux points focaux des AME dans l'exercice de leurs tâches</p> <p><b>I O.1.4.</b> Etat de structuration et de fonctionnement du SP/CONEDD (qui travaille de façon plus stratégique qu'opérationnel par <i>mentoring</i>)</p> <p><b>I O.1.5.</b> Existence d'un mécanisme consultatif approprié</p>	<p><b>I I.1.1.</b> Nombre de cadres spécialisés en planification stratégique et en législation environnementale</p> <p><b>I I.1.2.</b> Nombre de cadre maîtrisant les techniques de formulation de projets des principaux bailleurs</p> <p><b>I I.1.3.</b> Niveau des connaissances scientifiques et techniques des Points Focaux des AME, ainsi que leur aptitude à traduire les recommandations des conventions en stratégies et programmes</p>

Axes Stratégiques d'Appui	Objectifs	Indicateurs de Renforcement de Capacités		
		Systemique	Organisationnel	Individuel
<b>Axe 2 : Amélioration de la capacité opérationnelle et managériale des structures (déconcentrées, décentralisées) et des acteurs (organisations de la société civile, communautés de base, secteur privé..) impliqués dans la gestion de l'environnement</b>	<b>O S.2.1.</b> Développer et mettre à la disposition des collectivités territoriales des outils adaptés de planification et de gestion décentralisées de l'environnement.	<b>I S.2.1.</b> Nombre de plans de développement local élaborés et adoptés	<b>I O.2.1.</b> Nombre de référentiels techniques (manuels de procédure, guides méthodologiques, de communication et d'information en langues nationales)	<b>I I.2.1.</b> Nombre d'acteurs formés sur l'utilisation des outils
	<b>O S.2.2.</b> Dynamiser/Mettre en place des mécanismes inclusifs de dialogues permettant une bonne collaboration entre les différents acteurs (étatiques, collectivités territoriales, Organisations de la société civile, secteur privé et communautés de base).	<b>I S.2.2.</b> Actes administratifs instituant création et fonctionnement de cadres de concertations au niveau décentralisé  <b>I S.2.3.</b> Niveau de dotation budgétaire des cadres de concertation par les collectivités locales	<b>I O.2.2.</b> Nombre de cadres de concertation fonctionnels	<b>I I.2.2.</b> Nombre d'acteurs formés en technique organisationnelle et de négociation
	<b>O S.2.3.</b> Valoriser les meilleures pratiques coutumières et /ou les pratiques locales en matière de réglementation de la gestion durable des ressources environnementales.	<b>I S.2.4.</b> Nombre de plans et stratégie de développement local intégrant les meilleures pratiques et les savoirs locaux	<b>I O.2.3.</b> Nombre d'études de capitalisation des meilleures pratiques et des savoirs locaux	<b>I I.2.3.</b> Nombre d'acteurs à la base sensibilisés sur l'importance stratégique de l'utilisation des meilleures pratiques et des savoirs locaux
	<b>O S. 2.4.</b> Mettre à la disposition des acteurs les ressources (expertises, financières et matérielles) nécessaires à la gestion durable de l'environnement	<b>I S.2.5.</b> Ordre d'affectation de fonctionnaires supplémentaires dans les structures déconcentrés de l'état  <b>I S.2.6.</b> Niveau de dotation budgétaire des collectivités locales des activités de gestion de l'environnement	<b>I O.2.4.</b> Niveau d'équipement et de fonctionnalité des collectivités locales	<b>I I.2.4.</b> Nombre d'acteurs à la base formés à l'utilisation et à l'entretien des équipements reçus

Axes Stratégiques d'Appui	Objectifs	Indicateurs de Renforcement de Capacités		
		Systémique	Organisationnel	Individuel
<b>Axe 3 : Renforcement des capacités du Burkina dans la gestion des AME et de son leadership dans la coopération sous régionale</b>	<b>O S.3.1.</b> Rendre plus efficace la participation du pays aux différentes rencontres internationales des AME	<p><b>I S.3.1.</b> Nombre et qualité des plans stratégiques de participation de la délégation du Burkina aux rencontres des AME</p> <p><b>I S.3.2.</b> Niveau de contribution de la délégation du Burkina à la gestion des AME (Notes techniques publiées, présentation, discours, propositions, animation des débats, etc...)</p>	<p><b>I O.3.1.</b> Niveau d'organisation, et d'efficacité de la délégation du Burkina (Composition de l'équipe, la société civile y compris)</p> <p><b>I O.3.2.</b> Nombre de participations du Burkina aux AME</p>	<b>I I.3.1.</b> Nombre de membres des délégations du Burkina participant aux rencontres des AME formés aux techniques de planification stratégique, de droit de l'environnement, de négociation, plaidoyer & lobbying, et aux langues étrangères
	<b>O S.3.2.</b> Dynamiser l'action des points focaux en mettant à leur disposition les ressources nécessaires à une bonne exécution de leur mission	<b>I S.3.3.</b> Nombre de décisions administratives revalorisant le statut des points focaux des AME	<b>I O.3.3.</b> Niveau d'équipement et d'assistance des points focaux	<b>I I.3.3.</b> Nombre de points de points focaux des AME formés en sciences et techniques avancées dans leurs domaines d'intervention respectifs, en technique de négociation, en langues étrangères et autres domaine d'intérêt
	<b>O S.3.3.</b> Promouvoir l'expertise burkinabé dans les instances internationales	<b>I S.3.4.</b> Nombre de plans de carrières internationales spécifiques approuvées et suivi	<p><b>I O.3.4.</b> Niveau fonctionnalité de la DRH du MECV pour le bon suivi des plans de carrières</p> <p><b>I O.3.5.</b> Nombre cadres Burkinabés préposés à des carrières internationales, « positionnés » à des postes stratégiques de l'administration</p>	<b>I I.3.4.</b> Nombre de cadres préposés à des postes internationaux formés sur des thèmes spécifiques

Axes Stratégiques d'Appui	Objectifs	Indicateurs de Renforcement de Capacités		
		Systémique	Organisationnel	Individuel
<b>Axe 4 : Renforcement du système national de recherche</b>	<b>O S.4.1.</b> Créer des compétences nationales sur les nouveaux thèmes de la gestion de l'environnement	<p><b>I S.4.1.</b> Nombre de plans de carrière spécifiques élaborés pour les meilleurs agents en charge de la gestion de l'environnement</p> <p><b>I S.4.2.</b> Nombre de programmes de formation au niveau national (y inclus ceux à distance auquel participe le Burkina) basés sur les principes actuels de la gestion de l'environnement</p> <p><b>I S.4.3.</b> Nombre de thèse de troisième cycle et autres publications scientifiques sur des sujets d'intérêt pour la gestion de l'environnement en Afrique</p>	<p><b>I O.4.1.</b> Niveau d'opérationnalité de la Direction des Ressources Humaine du MECV pour le suivi des plans de carrière</p> <p><b>I O.4.2.</b> Nombre facilités d'enseignements à distance mis en place au Burkina</p> <p><b>I O. 4.3.</b> Nombre de fora scientifiques et techniques où sont débattus les questions d'environnement</p>	<p><b>I I.4.1.</b> Nombre de cadres spécialisés sur les questions émergentes de l'environnement formés</p> <p><b>I I.4.2.</b> Nombre de spécialistes de la gestion de l'environnement promu à des postes de responsabilités en rapport avec leurs compétences</p> <p><b>I I.4. 3.</b> Nombre de recommandations faites pour des spécialistes du Burkina afin de participer des travaux scientifiques et techniques sur l'environnement</p>

Axes Stratégiques d'Appui	Objectifs	Indicateurs de Renforcement de Capacités		
		Systémique	Organisationnel	Individuel
et des capacités scientifiques, technologiques et de formations relatives à la gestion de l'environnement	<p><b>O S.4.2.</b> Faire des résultats de la recherche, une des bases de prise de décision en matière d'élaboration des politiques et stratégies en environnement</p>	<p><b>I S. 4.4.</b> Un plan stratégique de la recherche scientifique sur des thèmes choisis de l'environnement est consensuellement élaboré et adopté</p> <p><b>I S.4.5.</b> Nombre de protocoles de recherche sur des thèmes d'intérêt pour l'environnement mis en œuvre</p> <p><b>I S. 4.6.</b> Nombre de « notes de position » sur des questions stratégiques de la gestion de l'environnement publiés par les chercheurs</p>	<p><b>I O.4.4.</b> Nombre d'instituts de recherche travaillant sur des thèmes d'intérêt de la gestion de l'environnement pour Afrique</p> <p><b>I O.4.5.</b> Niveau d'équipement et de performance des Instituts de recherche travaillant sur des thèmes d'intérêt pour la gestion de l'environnement en Afrique</p>	<p><b>I I.4.4.</b> Nombre de chercheurs spécialisés sur des thèmes définis de la gestion de l'environnement en activité</p> <p><b>I I.4.5.</b> Nombre de sollicitations de chercheurs pour l'élaboration de documents, pour la prise de décision, l'évaluation d'activités, en rapport avec la gestion de l'environnement</p> <p><b>I I.4.6.</b> Nombre de chercheurs formés aux techniques d'élaboration de requêtes de projets de recherche à soumettre au FEM.</p>
	<p><b>O S.4.3.</b> Accroître le niveau de transfert de technologies relatives à la gestion de l'environnement ; MDP, SIG, Laboratoire d'analyse, etc...</p>	<p><b>I S.4.7.</b> Nombre d'accords de partenariat de transfert de technologie signés entre le Burkina et d'autres partenaires</p>	<p><b>I O. 4.6.</b> Nombre d'unités technologiques mis en place au Burkina</p>	<p><b>I I.4.7.</b> Nombre de spécialistes du Burkina capables d'assurer le fonctionnement des unités technologiques après départ de l'assistance technique</p>
<b>Axe 5 : Consolidation et appropriation des systèmes d'information, de</b>	<b>O S.5.1.</b> Rationaliser/intégrer les systèmes et mécanismes d'Information	xxx	xxx	xxx

Axes Stratégiques d'Appui	Objectifs	Indicateurs de Renforcement de Capacités		
		Systemique	Organisationnel	Individuel
communication et de suivi évaluation de l'environnement par les acteurs	Environnementale existants			
	<b>O S.5.2.</b> Améliorer, mettre à jour régulièrement et valoriser les bases de données	xxx	xxx	xxx
	<b>O S.5.3.</b> Finaliser et mettre en œuvre le Programme National d'Education Environnementale	<b>I S.5.3.</b> Acte administratif d'adoption du PNEE	xxx	xxx

200. Ce cadre stratégique d'indicateurs servira de base au développement des cadres logiques de chaque projet composant ce Programme national de renforcement de capacités.

#### **6.4. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME**

201. Ce programme national de renforcement des capacités en gestion de l'environnement sera mise en œuvre en trois grandes phases ; à court, moyen et long termes. Chaque phase faisant l'objet d'un projet spécifique détaillé (cf. chapitres 5.5; 5.6 et 5.7).
202. Chaque projet développera un montage institutionnel qui lui est propre et c'est le SP/CONEDD qui dans tous les cas, qui en assure la tutelle. Toutefois une forte implication des directions Générales des Ministères impliqués dans ce projet a été retenue comme principe directeur de leur mise en œuvre.

#### **6.5. MISE EN ŒUVRE DE LA PHASE I (à court terme 2008-2010)**

203. Le Projet Prioritaire de Renforcement des Capacités de Mise Œuvre des Conventions de la CCD, CBD, CCC, GIRE et POPs, constitue l'outil de mise en œuvre de la première phase de ce programme. Il prend en charge les besoins prioritaires de capacités pour la mise en œuvre des principales conventions de Rio, mais également ceux nécessaires à la mise à niveau du système de génération des capacités nationales de gestion de l'environnement, objet de la deuxième phase du programme.
204. Ce présent projet prioritaire est d'une durée de trois ans et sera soumis au FEM pour financement. Il a déjà fait l'objet d'une planification détaillé et est joint en annexe (annexe 4) de ce programme.

#### **6.6. VERS LA PHASE II (à moyen terme 2011-2015)**

205. Le Projet de Mise à Niveau du Système National de Génération de Capacités en Gestion de l'Environnement, sera le principal mécanisme de mise en œuvre de la phase II du Programme. Ce projet s'attaque aux causes profondes du déficit de capacités en gestion de l'environnement et envisage des réformes importantes du système en cours. Elle couvrira la période 2011-2015 et sa planification débutera à la fin de la deuxième année du projet prioritaire.

#### **6.7. PHASE III (à long terme 2016-2025)**

206. Le Projet de Consolidation des Acquis du Processus de Renforcement des Capacités en Gestion de l'Environnement, renforcera les acquis des deux premières phases et corrigera éventuellement les insuffisances constatées. C'est pendant cette phase que les mécanismes de pérennisation seront développés et leur viabilité testée.

#### **6.8. SUIVI ET EVALUATION**

207. Le suivi évaluation fait intégralement partie du programme, c'est pourquoi il sera mis en place un système de collecte de traitement et d'analyse des informations qui contribueront à améliorer l'exécution et le fonctionnement du programme (à travers les projets qui le composent) dans le sens du respect des objectifs établis. Les évaluations se feront contre les indicateurs de performance fixés et chaque phase de projet réalisé fera l'objet d'une capitalisation. Les modalités de suivi et évaluation des principaux bailleurs du programme serviront de base à cet effet.

## **CONCLUSION : Enjeux de la Gestion du Changement Organisationnel**

*« Décider dès aujourd'hui d'être maître du changement plutôt qu'être victime du changement »* Brian Tracy

208. Les phénomènes de globalisation de la gestion de l'environnement et la compétition dans la mobilisation des ressources à l'échelle mondiale imposent aux pays signataires des AME des niveaux de performance toujours plus accrues. D'autres phénomènes comme l'évolution rapide des technologies et les jeux des alliances stratégiques lors des grandes rencontres internationales de prise de décision, déterminent les orientations arrêtées dans la gestion des AME, qui impactent (plus ou moins favorablement) les pays signataires. De tels phénomènes font de capacité de changer un enjeu stratégique pour chaque pays ; y compris le Burkina Faso. En effet, de la capacité du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (MECV) à anticiper les changements à venir, dépendra son efficacité à prendre en charge les questions d'environnement au niveau national et mondial.
209. Ceci exige en amont une gestion des ressources humaines tournée vers l'avenir et de meilleures qualifications qui sont des aspects fondamentaux dans ce contexte, une planification rigoureuse ainsi que la mise en place des mécanismes qui les soutiennent et les pérennisent. Le présent *Programme National de Renforcement des Capacités pour la Gestion de l'Environnement National et Mondial*, participe de cette logique
210. Toutefois, même lorsque la formulation stratégique du changement est relativement claire, le défi consiste souvent en à réussir la mise en œuvre au sein de l'institution. Et quelque soit la forme que prend le changement, les personnes touchées voient souvent leur quotidien bouleversé et, pour elle cela constitue une expérience nouvelle souvent difficile à gérer. Alors, comment faire face aux résistances, aux jeux politiques, aux tiraillements que produit nécessairement le chaos engendré par le changement ? Comment réussir à traduire une intention stratégique valable en une institution et des systèmes adéquats pour atteindre les objectifs visés ? Comment mobiliser le personnel aux différents niveaux de l'organisation à adhérer à la vision élaborée et à la traduire en action ? Quelle est la stratégie la plus adaptée au contexte pour réussir une mise en œuvre plus humaine du changement organisationnel ? Tels sont les défis qui devront être surmontés pour une mise en œuvre effective de ce programme de renforcement de capacités.

## **ANNEXES :**

ANNEXE 1 : L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT AU BURKINA

ANNEXE 2 : CARTES

ANNEXE 3 : SYNTHÈSE DES ÉTUDES THÉMATIQUES

ANNEXE 4 : FORMULAIRE D'IDENTIFICATION DU PROJET PRIORITAIRE

ANNEXE 5 : RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES